MÉMOIRE

sur les

TRAVAUX DE M. PIROUX

DIRECTEUR-FONDATEUR DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

DE NANCY

Pour faire commencer l'éducation et l'instruction des enfants sourds-muets dans les familles et dans les écoles primaires

ACCOMPAGNÉ DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ou

DONNÉES NANCÉIENNES

POUR LA SOLUTION DES QUESTIONS SOUMISES A MM. LES RECTEURS D'ACADÉMIE PAR S. EX. M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DANS SA CIRCULAIRE EN DATE DU 28 OCTOBRE 1863.

PARIS

HACHETTE & Cie, LIBRAIRES

Rue Pierre-Sarrazin, 14

1864

MÉMOIRE

sur les

TRAVAUX DE M. PIROUX

DIRECTEUR-FONDATEUR DE L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

DE NANCY

Pour faire commencer l'éducation et l'instruction des enfants sourds-muets dans les familles et dans les écoles primaires

ACCOMPAGNÉ DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ou

DONNÉES NANCÉIENNES

Pour la solution des questions soumises à MM. les Recteurs d'Académie par S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique, dans sa circulaire en date du 28 octobre 1863.

Peu après mon début (1[er] février 1828), je remarquai que les jeunes Sourds-Muets qui avaient reçu les meilleurs soins de leurs parents, étaient de beaucoup plus obéissants et plus studieux que les autres. Dès lors, je pris la ferme résolution de ne rien négliger pour que ceux-ci fussent à l'avenir l'objet d'une sollicitude plus tendre et plus éclairée. C'était d'ail-

leurs le plus sûr moyen d'alléger le fardeau que je devais porter toute ma vie.

Devinant d'avance tout le bien qui résulterait de cette mesure, j'adressai, d'année en année, des circulaires et des brochures innombrables aux parents, aux curés, aux instituteurs primaires, pour leur faire d'abord voir la chose de haut et de loin. J'entretins avec eux une correspondance qui a fini par être immense. Je fis l'accueil le plus empressé à des milliers de visiteurs de toutes les classes de la société. Je donnai tous les ans une séance publique. Les journaux me vinrent en aide, etc. Mais le moyen le plus puissant de détruire les préjugés et d'obtenir le concours de tout le monde, je le vis, avant tout, dans mes propres élèves rentrés dans leurs familles, et communiquant, avec le premier venu, par l'écriture, la dactylologie ou les signes perfectionnés. Soit dit à ce propos, je connais un très-grand nombre de sourds-muets sans instruction qui, étant frères ou voisins de mes anciens élèves, ont acquis un développement intellectuel aussi précieux que remarquable. Il y a là une ressource toute trouvée, sans laquelle les meilleurs livres ne seraient guère compris au village.

N'ayant point à redouter cette inanité, grâce à la part légitime que je faisais à chaque moyen d'enseignement, je m'ingéniai de bonne heure à composer une méthode à la portée des instituteurs primaires.

La tâche était peut-être moins difficile pour moi que pour d'autres, attendu que je m'étais spontanément transformé en instituteur primaire au profit de trois enfants sourds-muets, pendant un an, avant d'aller passer deux ans à l'institution de Paris, en qualité d'élève-professeur. D'un autre côté, j'étais naturellement enclin à tout rapporter à la plus saine philosophic.

Dans mon premier noviciat, je n'avais pour ainsi dire affaire qu'à la nature, tandis que, dans le second, je n'avais à étudier que l'art. C'étaient deux marches opposées à concilier. Je suivais la méthode synthético-analytique ; il me fallait entrer dans la méthode analytico-synthétique. En

un mot, je m'attachais au génie de la langue maternelle, allant du verbe, qui jaillit d'une émotion de l'âme, à l'attribut et au sujet, c'est-à-dire des rapports aux modes et aux substances; et, dans ma nouvelle condition, je me trouvais condamné à tout voir à travers la langue classique, qui marche en sens opposé. Que faire? Fondre ces deux langues l'une dans l'autre, de manière à toujours réserver la prééminence à la première, me parut être la vraie solution du problème.

On aspirait à construire la langue écrite avec le dictionnaire, la grammaire, la rhétorique et une certaine dramatique, comme on bâtit un théâtre provisoire sans lui donner de fondements. Et moi, je voulais auparavant la faire sortir du cœur, sous la seule influence des faits et gestes d'une société secourable, comme un arbre sort de terre au sein d'une forêt. Je mettais l'ordre moral avant l'ordre matériel. Je craignais de séparer le sentiment de la pensée, la vertu de la vérité, et de trop demander aux sensations, qui, à cause de leur nombre incomplet, s'exaltent jusqu'à plonger fatalement la raison dans les passions, leurs ténèbres, leurs ruses et leurs mensonges.

Lire et écrire avant de sentir, de penser, de *parler*, d'agir, ce ne peut être, me disais-je, le vrai remède à un si grand mal. Il faut absolument suivre le courant inverse, ou au moins partir d'un langage qui ne soit ni les signes naturels des sourds-muets, ni les signes méthodiques ou mimiques de leurs premiers maîtres, et encore moins la pantomime de ceux qui, faisant tout consister dans les plus grands simulacres, montrés et regardés machinalement, attendent sans fin la merveille souhaitée. Là est le nœud gordien à trancher. Pour y parvenir victorieusement, je n'avais à violenter ni moi, ni les sourds-muets. Il m'a suffi de faire des signes avec mes gestes, et de leur faire faire des gestes avec leurs signes. Les gestes, ai-je remarqué, expriment nos sentiments, et les signes des sourds-muets expriment leurs idées. Donc, en éclairant nos gestes de leurs signes, et en embellissant leurs signes de nos gestes, on aura le langage le plus semblable possible à la parole, un langage ayant à la fois, dans son unité

suprême, un sens physique, intellectuel, moral et social. Avec un tel levier, la pensée ne sera plus veuve d'affections légitimes, ni exclusivement nourrie par les sensations. Telle est la source de mes signes gesticulaires, qui défient la critique, comme ils bannissent le charlatanisme. Avec ces signes, on fait des propositions et des discours. La vérité qu'ils expriment ne manque jamais de retentir dans l'âme. Ils prennent une marche normale, se déroulent sans se dissoudre, se rapetissent et volent comme la parole. Comme elle, dans la langue française surtout, ils vont successivement de la cause au moyen et à l'effet, ou de la raison au jugement et à l'imagination (1), tandis que les autres renversent de fond en comble l'ordre constitutif de l'intelligence.

Aussi, du moment que dans les institutions les signes gesticulaires s'organisent en propositions formelles, le mot à mot cesse dans les traductions et les dictées ; l'esprit saisit des rapports plus éloignés ; la composition arrive ; une grande infirmité se répare effectivement, et il n'y a plus ni temps ni argent perdus.

Le vice des signes non gesticulaires n'est pas tant de mal représenter les termes de la proposition, dans le lieu plutôt que dans le temps, que de supprimer le verbe substantif ou de le torturer dans ses modes, ses temps, ses nombres et ses personnes. Or, le verbe est l'âme du discours. Sans lui, tout est faux, froid, individuel, énigmatique.

Donc, qu'on s'applique, avant tout, à bien développer les signes gesticulaires dans la famille, l'école primaire et l'institution, et de là on tirera facilement tous les commandements qui font agir, et tous les enseignements qu'exige l'usage de la langue écrite ou dactylologique. D'ailleurs, les signes gesticulaires sont tout justement ceux que font les meilleures mères de famille pour morigéner leurs enfants sourds-muets. En les imi-

---

(1) Tels étaient à son insu ceux de Bébian, à qui j'ai dérobé son secret, et probablement aussi ceux de Jacob-Rodrigues Péreire.

tant ou plutôt en nous identifiant à elles, pour les surpasser ensuite, nous serons aussi des ministres de la Providence.

J'ai encore à dire comment je présente à mes élèves la langue maternelle écrite. D'abord, je n'entends pas que ce soit en dehors de la vie réelle, laissant à la méthode physico-intellectuelle ou dramatique le soin de sacrifier le fond à la forme. Ensuite, je la divise en éléments principaux et en éléments secondaires, c'est-à-dire en propositions et en dénominations, que je considère, les unes et les autres, comme simples, complexes et composées. Afin de rester fidèle à mon système, j'enseigne et j'emploie les propositions au mode exclamatif pour exciter les sentiments ; au mode impératif pour soumettre les volontés ; au mode interrogatif pour stimuler le jugement ; au mode indicatif pour le formuler, etc. Et cette manière de voir et de faire, je puis la revendiquer, les circulaires de l'école de Paris (1) à la main. Quant aux dénominations, je les prends au hasard, et je fais en sorte de les animer aussi de quelque sentiment, afin qu'elles ne se gravent pas dans la mémoire avec indifférence.

Cette méthode foule aux pieds celle qui, avec les plus ignorants des enfants, ose, dans le principe, s'appuyer sur la classification logique des mots et sur la construction grammaticale des phrases. Aussi m'a-t-elle suscité une opposition qui est devenue déloyale à mesure qu'elle s'emparait de mes propres vues; en les dénaturant, bien entendu.

Pour enseigner les dénominations, j'ai imaginé un procédé consistant

(1) Je cite « M. Piroux ne s'arrête pas longtemps sur l'enseignement des mots isolés. Il arrive le plus tôt possible à l'expression d'une pensée *entière*. Il ramène le discours à trois formes de phrases l'*impérative*, l'*interrogative* et l'*expositive*. Il présente ces trois formes de phrases presque en même temps, et les développe simultanément (1829). » Tel est le génie de la langue maternelle, dont les leçons ne se donnent pas deux fois, parce qu'elles ne portent que sur des événements particuliers qui ont le privilége d'exciter les sentiments.

en cartes mobiles qui portent d'un côté un dessin et de l'autre le mot ou le groupe de mots interprétés. Par là, je mets fin à l'inefficacité de la juxtaposition des deux choses. J'ai, de plus, publié un vocabulaire composé sur le même plan. A l'aide d'un procédé si simple, quiconque sait lire et écrire peut commencer l'instruction des petits sourds-muets. Il suffit de reproduire le dessin ou l'objet par un signe qui en soit le linéament caractéristique, et de transporter l'écriture dans la dactylologie, ou de substituer un de ces quatre langages à chacun des trois autres. Ce procédé est également de moi, suivant les circulaires de l'école de Paris (1).

Quant aux propositions, j'eus l'idée de débuter par celles qui sont informes ou elliptiques, avant de m'en prendre à celles qui sont formelles ou pleines. Pour les traduire, je ne pouvais user que secondairement du dessin, parce qu'il présente tout à la troisième personne ; mais je créai un procédé nouveau qui consiste à écrire, avec certains traits, les signes, quand ils forment une proposition dans laquelle rentrent les dénominations. Cette nouvelle écriture, que j'ai aussi inventée (toujours suivant les circulaires de l'école de Paris, 1829), se nomme mimographie. Elle est susceptible d'un perfectionnement indéfini. Sans elle, jamais les signes ne se détermineront, et les instituteurs primaires ne pourront enseigner la proposition, qui continue de faire le désespoir de presque tous les instituteurs spéciaux.

L'écriture matérielle est apprise par les jeunes sourds-muets, à peu près comme par les autres enfants. Je ne dirai rien ici de la parole, qui ne peut être utilement rendue qu'aux demi-sourds ou aux ex-entendants-parlants. A cet égard, l'éloquence du geste vient merveilleusement en

(1) Je cite encore : « Pour l'étude de la *nomenclature*, M. Piroux se sert de morceaux de carton qui présentent d'un côté le dessin d'un objet et de l'autre sa dénomination... »

« M. Piroux est le *premier* en France qui ait appliqué d'une manière *étendue* le dessin à l'étude de la langue, 1829. »

aide à certains procédés spéciaux. Sur ce sujet, j'ai publié, en 1860, un petit traité qui contient tous mes secrets.

Quant à la dactylologie, tout me porta à en faire une vraie méthode, au lieu de me borner à offrir, comme tous les auteurs, le simple alphabet manuel.

Mon système et ma méthode, ramenés à leur plus simple expression, sont contenus dans le petit ouvrage que j'ai mis au jour en 1856 sous le titre de *Méthode de Dactylologie, de Lecture et d'Écriture, à l'usage des sourds-muets dans la famille, l'école primaire, l'institution et le monde* (1).

Il serait trop long d'exposer ici l'ensemble de mon plan. J'oserai seulement dire que tout y est rationnel et confirmé par une longue expérience, et que, pour fournir à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique les ouvrages qu'il demande, il suffirait de publier des manuels élémentaires calqués sur les spécimens que je présente ; de prendre un meilleur format ; de simplifier les explications, etc., soin dont je me chargerais volontiers.

Telle qu'elle est, cependant, ma *Méthode de Dactylologie* met l'instituteur primaire en état d'attaquer et de vaincre les premières difficultés, à condition qu'il l'aura étudiée, par exemple, comme une méthode de chant, et non point comme une simple gamme, ce qui est loin d'être la même chose.

Cela posé, je vais retracer l'historique de mes travaux pour la propagation de l'enseignement primaire des sourds-muets.

Ayant mis, en 1828, mes procédés sous les yeux de M. le vicomte de Martignac, qui avait administré l'institution de Bordeaux pendant dix-huit ans, ce Ministre me pressa de les publier et s'engagea à les répandre.

M. Soulacroix, recteur de l'Académie de Nancy, qui avait fréquemment observé mon travail et celui de mes élèves, fit devant moi les mêmes instances et les mêmes promesses (pièces A et B).

---

(1) Paris, chez Hachette et Comp.

Sûr de mon fait, je commençai ma publication ; mais je ne pus l'adresser qu'au successeur de M. de Martignac (pièce C), qui jugea à propos de soumettre ma première livraison au jugement de mes confrères de la capitale. Sur l'invitation de M. de Corbière, ils m'entendirent dans trois longues séances. J'y lus et commentai trois mémoires dont je publie plus loin le premier (D). Ils louèrent beaucoup mon entreprise et mes intentions, mais ils ne me pardonnèrent pas d'avoir ruiné les classifications méthodiques, classifications auxquelles cependant ils se vantèrent hautement, un peu plus tard, d'avoir renoncé pour le plus grand bien de leurs élèves. Leur erreur, pure alors de mauvaise foi, fut cause que le Gouvernement ne fit pas avec certitude, dès 1830, ce qu'il ne sait pas encore comment faire en 1863 (E F et G).

Voyant cela, je me renfermai dans le cercle de la circonscription universitaire de Nancy, protégé que j'étais par un Recteur convaincu.

Le 10 février 1832, M. Soulacroix adressa une circulaire à tous les instituteurs de son ressort, pour leur annoncer qu'il allait fournir à ceux qui comptaient le plus de sourds-muets dans leur commune, les moyens de commencer à les instruire. De mon côté, je leur en adressai une aussi (H et I).

Auparavant, il m'avait conduit dans des conférences d'instituteurs. J'étais accompagné d'un sourd-muet instruit. Des exercices confirmaient mes explications, et au dernier moment chacun prenait de bon cœur l'engagement d'ouvrir son école aux pauvres sourds-muets.

Plusieurs fois, le Directeur de l'école normale de Nancy m'amena ses élèves. Il en fut de même du Supérieur du séminaire, et de beaucoup de Maîtres et de Maîtresses de pension.

Qu'il me soit, d'après cela, permis d'affirmer que les instituteurs primaires sont autrement électrisés, en étudiant l'œuvre vue en grand, qu'en ouvrant un livre quelconque. Aussi n'est-ce qu'en les introduisant dans les meilleures institutions, qu'on peut espérer de les initier utilement au premier enseignement des sourds-muets.

Pour mieux faire encore, M. Soulacroix demanda à M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention de 2,000 fr., qu'il obtint, à l'effet de réunir dans mon établissement, pendant quinze jours et en plusieurs fois, jusqu'à vingt instituteurs primaires. Le projet conçu se réalisa à la satisfaction de M. le Recteur, et bientôt le même Ministre accorda des gratifications de 100 fr. à ceux de mes disciples qui avaient le mieux répondu à mon attente.

Mais avant de pousser aussi loin mes travaux à Nancy, je fus appelé (J), pendant les vacances de 1830, à Strasbourg, par M. Désiré Ordinaire, Recteur de l'Académie, pour y faire un cours de vingt-cinq leçons à plus de trois cents instituteurs primaires, réunis à l'Ecole normale. Le succès surpassa nos espérances, ainsi que le constatent encore les circulaires de l'Ecole de Paris. Sur le rapport qu'en fit M. Ordinaire, M. le Ministre lui écrivit, à la date du 22 octobre 1830, une lettre (K) qui me fut communiquée, et où sont loués mes efforts (1).

Bientôt après, je m'adressai directement au même Ministre (L).

Ma tâche ne devait pas se borner à enseigner mes procédés et à com-

---

(1) Ce n'est jamais sans émotion que je me rappelle l'épisode suivant. Les nombreux abonnés du cercle de la rue du Dôme (à Strasbourg), me firent savoir qu'ils désiraient juger par eux-mêmes et de ma méthode et de mes résultats. Je me rendis avec empressement à leur désir. Nous fûmes assez heureux, moi et mon sourd-muet instruit, pour répondre avec justesse aux savantes questions qui nous furent adressées principalement par les professeurs des Facultés. Ce qui le prouve, c'est qu'au moment où allait se terminer la séance, un des assistants s'approcha de moi et me dit : « L'assemblée, édifiée de ce qu'elle vient de voir et d'entendre, me charge de vous offrir ses remercîments et ses félicitations. Bien plus, jalouse de posséder un établissement du genre de celui que vous dirigez, elle vous propose, par mon organe, de transférer le vôtre dans notre cité. Au besoin, ajouta-t-il, d'une voix émue, nous le soutiendrions de nos propres derniers, et le jour où vous y viendriez, nous irions au devant de vous et nous vous porterions en triomphe. » Après avoir épanché la joie que me faisait éprouver un si noble langage, je

muniquer mon zèle. M. le Recteur m'invita encore à publier le résumé de mes leçons en deux tableaux, dont un grand alphabet manuel (M). Je me rendis à son invitation. Ces deux tableaux furent achetés au nombre de 2,300 exemplaires par MM. les Recteurs des Académies de Strasbourg et de Nancy, et chacune de leurs écoles en fut pourvue. Par une lettre en date du 25 avril 1831, j'en fis hommage à tous les autres Recteurs d'Académie, préparant ainsi la diffusion de ma modeste science (N).

Un succès si profitable à l'humanité souffrante dut, en effet, me sembler digne de se généraliser. Dans ce but, je priai MM. les Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur de seconder la propagation de mes deux tableaux. Avant d'obtempérer à ma demande, ils crurent devoir les faire examiner, comme mon premier ouvrage, par mes collègues de la capitale. Ils ne s'étaient pas dit que les deux Recteurs qui en connaissaient l'usage, en savaient plus à cet égard que des instituteurs spéciaux, tous fort novices, ne possédant séparément qu'un des lambeaux d'une méthode qui ne produisait presque plus d'effets entre leurs mains ; hommes qui, deux ans auparavant, avaient soutenu de toutes leurs forces, devant moi, que jamais l'enseignement des sourds-muets ne pourrait pénétrer dans les écoles primaires. Quoi qu'il en soit, ils louèrent mes intentions, mes efforts, ma méthode ; mais, par la crainte, sans doute, de se voir dépassés, ils insinuèrent que mes tableaux étaient insuffisants pour accomplir l'œuvre en entier ; comme s'il n'y avait pas un commencement à tout.

Condamné de nouveau à me concentrer dans ma circonscription, je

---

répondis que l'honneur et la conscience ne me permettaient pas de rompre l'engagement que j'avais pris envers la ville de Nancy. Je cite cette circonstance pour mieux montrer comment on devrait, avec le feu sacré, plaider la belle cause des sourds-muets, et pour avoir l'occasion de rappeler qu'à Strasbourg a eu lieu, et sans charlatanisme, le premier cours normal au profit des sourds-muets.

me bornai à continuer d'y répandre la lumière ; à y semer gratuitement mes écrits ; à publier un journal destiné aux parents et aux instituteurs des sourds-muets (1838-43).

Dans ce recueil, j'ai recommandé de mille manières aux parents de faire agir convenablement leurs enfants, avec les personnes et les choses : sans quoi l'intelligence et le cœur ne se développeraient pas en eux par les signes et les gestes. J'ai combattu les vaines prétentions d'un magnétiseur, pour guérir la surdi-mutité, au point de me faire appeler en duel. J'ai aussi tracé aux instituteurs primaires et aux instituteurs spéciaux la marche à suivre, etc. Mais mon rêve était, à ce qu'il paraît, trop beau pour le temps.

Néanmoins, les résultats que j'ai progressivement obtenus dans huit départements, laissent bien loin derrière eux les essais donnés pour des œuvres et dont on a fait tant de fois retentir les journaux. J'en tire la première preuve des déclarations authentiques qui me sont faites à l'arrivée de mes élèves. Ceux, en effet, qui ont été admis dans les écoles primaires sont aux autres dans les proportions suivantes :

Du 1er février 1828 au 1er décembre 1843, 58 sur 200.
Du 1er décembre 1843 au 1er janvier 1854, 143 sur 200.
Du 1er janvier 1854 au 14 août 1862, 146 sur 190 (1).

---

(1) Ce fait initial est cité par M. Valade-Gabel dans l'ouvrage dont S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique vient d'autoriser l'introduction dans les écoles primaires, comme l'unique preuve que le but qu'il poursuit maintenant peut être atteint, malgré le doute qu'il semble conserver. Les autres faits qu'il invoque sans les désigner, laissent, à celui qui me concerne et dont M. Valade-Gabel s'est lui-même assuré, toute son importance, d'autant plus que le succès sans l'initiative n'est qu'une louable imitation. Je cite : « La coopération des instituteurs primaires à l'éducation des sourds-muets de nais-
» sance produira-t-elle le bien qu'il est permis d'en attendre ? Tout nous l'assure ; elle
» est dans les tendances de l'époque. Dans un grand nombre de localités et plus particu-
» lièrement dans les départements formés de l'ancienne Lorraine, grâce aux efforts de

Une si précieuse impulsion donnée, malgré des préjugés séculaires et avec si peu d'encouragement, est un service rendu dont la pensée me serait bien douce s'il ne me restait pas beaucoup à faire encore.

Mais on aurait tort de croire que mes leçons n'ont pas franchi les limites de ma sphère d'action privilégiée. Je n'en rapporterai qu'un exemple. L'instituteur d'une commune de Saône-et-Loire me demanda et reçut, de 1845 à 1847, mes conseils et mes procédés d'enseignement. Son zèle était à la hauteur de sa mission. Les heureux résultats qui couronnèrent ses efforts furent constatés, et un prix Monthyon lui fut décerné par l'Académie française (1)(O).

N'ayant pu percer les nuages qui entouraient le Gouvernement, et sentant le besoin d'être secondé, au moins par mes concitoyens, je fondai, en juin 1849, avec quelques personnes charitables, une Société de patronage pour les sourds-muets, les aveugles, les aliénés guéris et les orphelins; mettant ainsi sous la même main tutélaire les quatre plus grandes misères humaines. Un manuel fut rédigé par moi pour les patrons du sourd-muet, et les conseils que j'y donne occupent vingt-six pages. Me trouvant à Paris, pendant les vacances de 1849, je démontrai de vive voix, à des confrères et à des hommes haut placés, la nécessité d'une telle fondation. Peu de temps après mon retour, les journaux m'apportèrent la nouvelle de la création presque subite de deux sociétés

---

» l'administration et à la persévérance de l'estimable directeur de l'Ecole de Nancy, les
» quatre cinquièmes des jeunes sourds-muets reçoivent les soins des instituteurs pri-
» maires avant d'être admis à l'école spéciale où, en moins de temps et avec moins de
» peine, ils acquièrent ensuite une instruction mieux en rapport avec leurs besoins
» réels. »

(1) Dans un livre publié en 1857, M. Valade-Gabel n'avait pas alors d'autre preuve à donner de la possibilité de commencer l'instruction des sourds-muets dans les écoles primaires. La conclusion logique qu'il fallait tirer de là, c'est que celui qui obtient la fin, a nécessairement les moyens.

du même genre. L'une d'elles avait pour fondateur M. Morel, et l'autre, M. le docteur Blanchet. Le premier étant mort, j'invoquerai, à la place du sien, le témoignage de MM. de Rémusat et Dufaure, anciens ministres, devant qui j'ai chaleureusement démontré l'urgence d'appeler sur les sourds-muets la protection d'une société de bienfaisance spéciale. M. Blanchet m'a lui-même écrit en mars 1850 : « J'ignorais, au moment où je m'en occupais (10 décembre 1849), que le même projet était déjà en pratique dans vos départements. » A cet égard, il ne m'en coûte rien de croire que mes souvenirs me trompent. Quoi qu'il en soit, Nancy a encore, pour cette création, la priorité sur Paris.

Voulant étendre aussi loin que possible l'assistance à procurer aux sourds-muets, j'annonçai en 1850, dans tous les journaux de huit départements, que je donnerais gratuitement mes conseils à leurs parents (P). Plus tard, j'obtins même pour eux la pieuse protection de la Société de saint Vincent de Paul.

Je ne m'en tins pas là. Ayant appris que saint Gauzelin, 32e évêque de Toul, avait été la cause, au moins occasionnelle, de la guérison d'un sourd-muet, et que de plus il avait prescrit aux chanoinesses de l'abbaye fondée par lui à Bouxières-aux-Dames, d'entretenir à perpétuité un sourd-muet, et de lui réserver le privilége d'aller, le jour de sa fête, le premier à l'offrande (ce qui a eu lieu de 935 à 1793), j'obtins de Mgr l'évêque de Nancy et de Toul que Sa Grandeur assignât le saint Evêque pour patron à mon établissement.

Quelque temps après, je crus devoir rendre compte au Pape de mes travaux, et cela par deux fois. Le Saint Père daigna, dans sa satisfaction, me faire écrire les lettres les plus encourageantes.

De peur que mes principales idées ne vinssent à se perdre, je publiai, ai-je dit, en 1856, une *Méthode de Dactylologie, de Lecture et d'Écriture, à l'usage des sourds-muets, dans la famille, l'école primaire, l'institution et le monde*, laquelle contient, outre un texte explicatif et une notice sur mes travaux, les modèles des divers procédés qui peuvent seuls

donner lieu aux Manuels desirés par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Revenant toujours à l'espérance, je priai MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique de m'aider à propager un livre qui, à l'exclusion des autres, avait le caractère d'un instrument éprouvé.

Cette fois, Leurs Excellences consultèrent, non plus les Professeurs de l'École de Paris, mais une Commission, formée de plusieurs d'entre eux dans le sein de la première Société de patronage dont j'ai parlé. C'était involontairement me livrer à une Cour prévôtale. Un mot sur chacun des Membres de cette Commission établira suffisamment son incompétence. D'abord, deux personnages étrangers au métier, dont un, ô scandale, fut choisi pour rapporteur ; deux sourds-muets, dont on serait en droit de dire qu'ils ne peuvent être juges dans leur propre cause ; un aspirant qui a tourné le dos aux sourds-muets avant d'avoir obtenu son premier grade ; un professeur qui, tout en apprenant et pratiquant l'art d'instruire les sourds-muets, a trouvé le moyen de devenir avocat, et qui a fini par préférer le Palais de justice à l'Institution impériale des sourds-muets ; enfin un autre professeur qui, tout honnête homme qu'il est, encense la pantomime et symbolise la grammaire. Et c'est un pareil aréopage qui a osé se prononcer sur la valeur théorique et pratique d'un Traité où se trouve résolu le problème qu'il prenait à rebours. Comme s'il avait la science infuse, il n'a daigné ni raisonner ni expérimenter, ni me suivre page par page.

Cependant on a loué mes intentions et mes résultats ; mais si l'on avait raison, c'était pour en venir plus adroitement au dernier mot, et conclure de la sorte : « sa méthode est compliquée, donc... etc. » Moi, je soutiens qu'elle est au contraire la première qni ait mis l'unité dans la variété, tandis que chacun de mes juges ne possède de l'arbre qu'un rameau desséché. Une telle Commission ne pouvait manquer de faire, dans d'autres circonstances, le contraire de ce qu'elle aurait dû. Elle a en

effet décerné des éloges aux romans les plus conformes à ses plans imaginaires. Mais on ne s'en est jamais servi, et on n'en parle déjà plus.

Les précautions que j'avais prises, m'avaient permis, un moment, d'espérer une issue satisfaisante. M. le Ministre de l'Instruction publique avait invité M. le Recteur de l'Academie de Nancy à faire examiner ma méthode par le Conseil académique dont il est le Président. Ce fut le 17 novembre 1856 que je me présentai devant ce Conseil, avec cinq ou six élèves appartenant à toutes les catégories. Ces enfants se mirent à l'étude avec les moyens matériels dont j'étais porteur, moyens dont mes explications aidèrent MM. du Conseil à comprendre le mécanisme. Je répondis à toutes leurs questions. Ils expérimentèrent eux-mêmes, et il me souvient qu'une juste part fut faite aux parents et aux instituteurs primaires. Tout me persuade, enfin, que M. le Recteur et ses quatre Inspecteurs approuvèrent à l'unanimité ma théorie et ma pratique. Comme il s'agissait des enfants sourds-muets dans les écoles primaires, ces Messieurs étaient certes plus compétents qu'une Commission sans caractère officiel, dont, après tout, deux intrus et deux infirmes formaient la majorité.

Pour relever encore la puissance de ma méthode, je pourrais rappeler ici avec quel succès je l'applique à la guérison des enfants arriérés, aussi bien qu'à l'enseignement de la parole aux sourds-muets, surtout quand ils ont entendu et parlé, et aux demi-sourds; mais cela me conduirait trop loin. Qu'il me suffise de dire qu'elle est au fond la même que celle qui s'emploie, avec ou sans art, pour les autres enfants; sauf que j'associe, selon les cas, le geste aux signes ou à la parole. Cette méthode a d'ailleurs été étudiée au nom du Gouvernement par le Dr Ferrus.

Ma tâche serait, sur un point, incomplétement remplie si je n'envisageais les sourds-muets que dans les institutions et dans les écoles primaires. Après avoir publié des plans que le Gouvernement pourrait

suivre, s'il le jugeait à propos, pour organiser le service des sourds-muets, j'ai dû, à mesure que j'avance en âge, me préoccuper de l'avenir de ma propre maison. La ville de Nancy et huit Conseils généraux me sont courageusement venus en aide; et, à l'heure qu'il est, ces Conseils généraux ont déjà émis cent dix fois le vœu que mon institution soit érigée en Etablissement impérial. Centrale pour toute une région, et satisfaisant aux besoins du Nord-Est, comme Bordeaux à ceux du Sud-Ouest, et Chambéry à ceux du Sud-Est, elle a aussi sa raison d'être dans l'expérience faite, non moins qu'aux yeux d'une équitable bienfaisance. J'ai remis moi-même à l'Empereur une demande motivée ; et plus tard le Maréchal Canrobert, dans son chevaleresque dévouement, en a déposé de ma part une seconde entre les mains de S. M. en y ajoutant ses propres instances, renouvelées jusqu'à deux fois. L'Empereur témoigna de sa bonne volonté, réclama de nouvelles lumières; mais, ayant réfléchi à l'étendue du mal à réparer, dans l'état actuel des choses, il prononça ces mots, qui placent plus haut qu'un trône la source du bien : *Que voulez-vous ? Je ne suis pas le Bon Dieu.* — On était alors à la veille de la guerre d'Italie.

Au mois de mars dernier, les Députés de huit départements, ajoutant leur haute intervention à celle des Conseils généraux, ont fait, auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, une démarche solennelle, qui hâtera, selon toute apparence, l'accomplissement de tant de vœux. Ils ne faisaient en cela que formuler le cri de détresse des populations devant le fléau de la surdi-mutité.

Quand je réfléchis à tout ce que j'ai déjà fait et à tout ce qui me reste à faire, je ne puis m'empêcher de penser que la Providence s'est plue à me donner tous les problèmes à résoudre, avec des principes et des faits, autres que ceux qui ont inspiré à la Convention nationale le décret de création de deux écoles nationales ; autres aussi que ceux qu'on expose, depuis 70 ans, sans rien démontrer à la raison de tous.

Je continuerai, tant qu'il plaira à Dieu, de remplir ma double tâche,

d'Instituteur et d'athlète. La circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en faisant table rase de mes travaux (qu'il ne connaissait pas), et de ceux de trois autres hommes, dont un instituteur de profession, un médecin et un sténographe, domiciliés à Paris, semblerait avoir cassé tous les jugements portés avant lui. En tout cas, il a rendu aux vrais amis des sourds-muets une espérance qui ranime mon zèle.

Pour éclairer, autant qu'il est en moi, ce courageux Ministre, je vais, avant de terminer ce mémoire, donner une idée comparative de ma propre doctrine et de celle de mes compétiteurs.

Convaincu qu'en fait d'éducation, il faut mettre pratiquement les vertus morales, sociales et religieuses les premières, de peur que les vices, auxquels les natures incomplètes sont encore plus sujettes que les autres, n'engendrent un égoïsme qui ne sait que feindre et mentir, j'ai placé l'organisation, la direction et l'administration de mon Etablissement au-dessus de tous les moyens qui viennent, ensuite, les uns après les autres, jusqu'à celui qui introduit la pensée dans la langue écrite. Ainsi, mon système est le renversement de tous les autres, lesquels, partant de l'écriture ou de la lettre qui tue, ressemblent à la manière d'opérer, par exemple, d'un hôtelier qui, après avoir fait faire des tonneaux, achète du vin avec des valeurs conventionnelles, et le vend ensuite en détail à sa clientèle, pur ou non de mélange. Tandis que le mien rappelle le patient labeur du vigneron qui arrose d'abord la terre de sa sueur, et qui, selon que l'année est bonne ou mauvaise, se procure, en dernier lieu, les tonneaux nécessaires pour contenir un vin qui reste naturel, et qui se vend à des amis plutôt qu'à des étrangers, pour avoir de quoi fournir à d'autres besoins. Ainsi j'entends et je prétends partir de l'esprit qui vivifie; et, à cet égard, je tâche, comme M. Duruy le recommande, de faire des hommes avant de faire des bacheliers.

Une société particulière, où un corps de jeunes sourds-muets est enveloppé par un corps de parlants fidèles à leur consigne ; où chaque individu à civiliser est comme saisi en tous sens par les rapports vivants de

supérieur à inférieur, d'inférieur à supérieur et d'égal à égal ; où un heureux passé pousse, à travers un présent bien employé, vers un avenir plus heureux encore ; où, en un mot, les lois qui enchaînent les volontés ont le pas sur les méthodes qui n'aident qu'à mieux penser, parler ou écrire, une pareille société a seule le pouvoir de dompter des instincts trop soustraits à l'ordre domestique et public. Voilà pour la discipline que doit d'abord imposer l'autorité. Mais cette société a, dans son ensemble et dans chacun de ses membres, une physionomie, un geste, un maintien, qui, en manifestant les affections réciproques, créent une unité plus noble que celle qui provient d'un simple rassemblement dans le même lieu. Sans ces affections, les passions opposées naîtraient, grandiraient, et tout ce qu'on aura fait avant, comme tout ce qu'on ferait après, passerait à leur service jusqu'à la ruine précoce de la santé.

La même société a aussi une force et une action qui entraînent les volontés vers toutes sortes de travaux. Elle a enfin un langage à elle par lequel elle dit ce qu'elle sent, ce qu'elle fait, ce qu'elle pense. Ce langage, dont le nouveau venu n'a que les rudiments informes, se compose de signes qui, non séparés du geste et de l'action, forment des propositions usuelles, analogues à celles de la parole, et se peint avec infiniment moins de difficulté dans la langue écrite, maternelle ou classique.

Hors de là, le sourd-muet, pris individuellement, ne nous offre que des sensations trop vives, des mouvements trop brusques ou trop mous, des grimaces repoussantes, des signes naturels n'indiquant ou ne décrivant guère que les objets de ses besoins naturels ou factices. Vu dans cet état, le pauvre être a laissé passer bien des siècles avant qu'on n'ait songé à aller à son secours, bien que, placé, comme cela est arrivé souvent sans doute, dans des conditions approchant de celles que je viens d'énumérer, il ait dû subir une très-précieuse transformation.

L'histoire ne fait pas mention de ce genre de soulagement moral et social. Elle ne fait remonter l'éducation des sourds-muets qu'à l'époque où a commencé leur instruction, et cette instruction a fait elle-même

abstraction de toute éducation, comme si l'homme n'avait qu'un corps et un esprit, et pas un cœur; car elle n'a pour ainsi dire cherché qu'à rendre tantôt la parole, tantôt l'écriture, avec un art qui combattait la nature au lieu de la délivrer.

Et cet art dure encore; mais il a fini par tellement outrepasser les bornes, que l'heure de sa retraite va sonner. Je ne dirai rien de la parole, qu'on a d'ailleurs abandonnée même outre mesure. Je ne veux m'occuper que de l'écriture. On en a mis le corps en présence de la sensation de la vue. Puis, après l'avoir fait tracer ou représenter avec la main, on y a trouvé des mots et des phrases. Les mots ont été classés logiquement, et les phrases grammaticalement, comme pour des savants. Restait à donner un sens à ces parties du discours, dépouillées, pour diminuer la besogne, de tout sentiment et de tout intérêt. Le thème et la version ont semblé des moyens assez puissants pour transvaser le sens des signes dans l'écriture et réciproquement. Là où manquent même les idées expérimentales, on n'a vu que des idées scientifiques, et l'on a cru qu'on créerait la langue avec les seules règles qui en corrigent les défauts. On n'a pas fait attention qu'on la dénaturait; qu'on prêtait gratuitement aux signes naturels une valeur qu'ils n'auront jamais; qu'on les dénaturait aussi en y ajoutant des mouvements arbitraires pour peindre le mot dans ses accidents, et pour arriver à la phrase par la seule succession des mots. Tels sont les signes méthodiques, par lesquels la seule mémoire locale est venue se placer entre le coup d'œil et l'écriture. L'insuffisance de ces signes a peu a peu donné naissance aux signes mimiques, qui, plus libres dans leurs allures, ont versé, dans les mots et les phrases, l'image intérieurement réveillée. C'était appeler à son aide la folle du logis, et ouvrir la porte aux passions. De loin en loin, cependant, quelques élèves privilégiés se sont fait à eux seuls des idées et des jugements, et sont parvenus à manier la plume d'une manière très-remarquable, malgré une plus ou moins complète exclusion de la raison et de la conscience.

Un dernier effort restait à tenter dans cette voie artificielle: c'était de

pousser la mimique jusqu'à la pantomime, qui extrapose, dans sa plénitude, l'image intérieure, mais qui, par malheur, plonge fantastiquement les facultés morales dans les facultés physiques, et rend impossible toute espèce d'éducation et d'instruction sérieuses. Entre l'intuition sensitive, d'une part, et la langue écrite dramatique de l'autre, on a placé cette pantomime, tantôt effectuée, tantôt dessinée, et on s'est cru en droit de supprimer les signes qui singeaient les mots et les images, pour ne conserver que ceux qui singent en grand les choses. Enfin, comme les actions simulées sont du domaine de tout le monde, il a suffi, d'après cette doctrine, d'avoir des yeux et de savoir écrire, pour être un instituteur de sourds-muets. De là à la mécanique, il n'y a qu'un pas.

Ne nous étonnons pas, d'après cela, des mesures que le Gouvernement prend et prendra pour arracher l'art de l'abbé De l'Épée à une pareille confusion. Il n'en fallait pas moins pour permettre à la vraie méthode de prendre son essor dans la sphère du sens commun.

Grâce à Dieu, un mal connu est à moitié guéri. Moins que jamais je cache le remède que j'ai trouvé. Je dirai donc à mes honorables confrères. Laissons-là l'intuition sensitive qui est déjà trop forte, les signes méthodiques, la mimique et la pantomime, qui ne sont que des jeux. Prenons pour point de départ l'intelligence même, en correspondance avec les bons sentiments. Fondons nos gestes dans les signes des sourds-muets, et, pour être plus près de la parole, faisons surtout agir effectivement et régulièrement nos élèves. Alors, étant dans l'ordre, ils penseront sainement, et la langue écrite coulera de source à son tour, non moins que la religion et la profession. Nous pourrons par là nous approprier le génie de la langue maternelle, qui, liée aux circonstances du moment, ne permet pas qu'on interroge et qu'on réponde à faux, et encore moins qu'on commande ni qu'on obéisse à faux. Enfin, continuant et achevant l'œuvre de la famille et de l'école primaire, nous serons réellement ce qu'on nous croit, de vrais bienfaiteurs de l'humanité.

Je courrais le risque de n'être pas assez compris si je ne disais pas suc-

cinctement ma pensée sur les écrits qui ont récemment attiré l'attention publique. Le premier a pour titre: *Méthode à la portée des instituteurs primaires pour enseigner aux Sourds-Muets la langue française sans l'intermédiaire des signes*, par M. Valade-Gabel.

J'aurai d'autant plus de liberté avec cet auteur, que je le sais très-dévoué au bien des Sourds-Muets, qu'il a critiqué deux de mes procédés, et qu'il a fait de vive voix, en 1830, de l'opposition à mes projets.

Le premier de ces procédés, qu'il a repoussé (voir sa brochure de 1831), c'est celui qui pulvérise les nomenclatures méthodiques, afin d'utiliser en grand le dessin, et de commencer par le verbe aux modes exclamatif, impératif, interrogatif, indicatif, etc. Le second (voir son ouvrage de 1857) est une mimographie qui figure les signes dans leur valeur absolue et relative, et qui contribue puissamment à les faire marcher dans l'ordre de la syntaxe de nos phrases. Il était conséquent avec lui-même. Supprimant les signes, il devait à plus forte raison condamner leur écriture. Mais bannir les signes, au lieu de les corriger, en y ajoutant nos gestes et nos actions, n'est-ce pas rendre deux fois muet le sourd de naissance ? Il faut bien toutefois que l'auteur place quelque chose entre l'intuition sensitive, qui est son cheval de bataille, et l'écriture. Que sera-ce donc? Ce sera, dit-il, le langage des faits. Ainsi les faits eux-mêmes deviennent pour lui un langage capable, dès qu'il apparaît, de faire passer immédiatement la pensée dans l'écriture, et l'écriture dans la pensée, sans aider à cette identification par des signes qui seraient, après tout, en petit, ce que les siens, quoi qu'il en dise, sont en grand. Mais n'est-ce pas détruire le vrai en soi et remplacer la réalité par l'apparence. Au fond ce n'est là qu'une certaine pantomime classique, si on veut, qui ne peut répondre qu'au côté de la langue employée, par exemple, pour faire manœuvrer des soldats. Arrivé aux seules actions simulées, M. Valade ne pouvait certainement les employer d'abord que pour interpréter des propositions dont le verbe est à l'impératif. Il est possible qu'il ait, comme moi, inventé cette manière d'attaquer la langue, mais je n'en ai pas moins le droit de rap-

peler que cette invention m'est attribuée dans la 3e circulaire (1832) de l'école de Paris, comme remontant à 1829, et que, quand M. Valade-Gabel est venu étudier mes méthodes, en 1834, le même procédé était alors usité dans mes classes avec une sorte d'exagération à laquelle je n'ai pas tardé à remédier, en ne donnant plus lieu à mes élèves et à mes professeurs de faire semblant d'agir. Puisse M. Valade revenir aussi comme moi de son erreur !

L'ouvrage qu'il a publié en 1863, a trois volumes : un de texte, un de dessins accompagnés de mots, et un de dessins sans mots. Le premier n'étant que l'abrégé de celui que je viens d'examiner, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit. Quant aux deux autres, il m'ont involontairement rappelé le vocabulaire que j'ai publié en 1830, et où, mettant l'intelligence au-dessus des sens et de la mémoire, j'ai placé le dessin sur le recto et le mot sur le verso, afin qu'il y ait étude à faire par l'élève, et vérification à exercer par le maître, deux opérations que la juxtà-position des deux choses ne permet pas. Hors de là il n'y a pas à proprement parler de procédé spécial.

Mais le point sur lequel je diffère essentiellement avec M. Valade-Gabel, c'est de ranger les mots dans des nomenclatures soit grammaticales soit logiques, comme si le rapport d'identité ou d'analogie devait passer avant celui d'attribution ; comme si ce n'était pas assez pour un pauvre sourd-muet d'apprendre les premiers mots dans leur structure et leur signification, et de les arranger le plus vite possible en phrases animées par le verbe. Au reste ce n'est pas quand le besoin de particulariser existe à peine, qu'il est nécessaire de se préoccuper de la généralisation, qui est l'objet des définitions. Enfin, pour n'avoir pas adopté comme moi l'ordre alphabétique, l'auteur met l'élève hors d'état de retrouver tel ou tel mot sans de longues et d'ennuyeuses recherches.

Quoi qu'il en soit, le second ouvrage dont il s'agit, ne sera pas sans utilité.

C'est pour moi le cas d'examiner aussi le rapport que M. Franck

a fait en 1861, au nom de l'Institut de France, à S. Ex. M. le Ministre de l'Intérieur, sur l'ouvrage de M. Valade-Gabel, que j'ai cité le premier. Je constaterai d'abord que sur douze institutions visitées par l'honorable académicien, pour pouvoir comparer les diverses méthodes, il n'en est guère que deux, celle de Bordeaux, dirigée autrefois par M. Valade-Gabel, et celle de Nancy (1), dont il ait loué les résultats, en les plaçant à peu près sur la même ligne, bien que je n'ai à mon service que des professeurs sourds-muets, même en petit nombre. J'avancerai ensuite que la difficulté de la tâche si consciencieusement remplie par M. Franck, a pu, sans que cela étonne personne, voiler à ses yeux une partie de la vérité. Je m'accuserai même, s'il le faut, de n'avoir pas su, pour ma part, me faire assez bien comprendre de lui.

Dès son entrée en matière, le savant rapporteur prend aussi, pour point de départ de l'instruction des sourds-muets, la langue écrite, qui s'enseigne, dit-il, à l'aide des signes *mimiques*, *méthodiques* ou *naturels*, de la dactylologie et du dessin. Il ajoute que quelques instituteurs sont persuadés qu'il faut peu à peu enlever aux sourds-muets leurs signes pour les faire penser avec l'écriture, et rien n'est plus rationnel, surtout s'ils se retirent d'eux-mêmes, comme d'ailleurs il arrive très-avantageusement aux sourds-muets qui fréquentent la société des personnes instruites.

Je ferai d'abord observer que, selon moi, il faut qu'antérieurement ou parallèlement à l'instruction donnée aux sourds-muets, on les forme, dans la vie réelle, à des gestes gracieux venant de nous et qu'ils n'ont pas d'eux-mêmes ; à des actions conformes aux nôtres, dont ils ne sont que trop dépourvus, et enfin à des signes qui, sans cesser d'être naturels, tendent au moins à se constituer en propositions formelles, à la disposition de la volonté aussi bien que de l'entendement. Cela s'appellera, si l'on veut, de l'éducation, et, si l'on y fait attention, on verra dans cette

(1) Voir, dans ma brochure de 1861-62, le compte rendu de la visite de M. Franck.

éducation un premier bienfait, que la famille et l'école primaire peuvent procurer avec un succès qui, en se continuant, deviendrait bien plus grand dans l'institution.

Sans cette sage précaution, le problème ne sera jamais résolu, et le but sera toujours manqué. On ne fait rien avec rien. L'écriture étant à une trop grande distance des premiers signes naturels des sourds-muets, on s'est avisé, pour la traduire, d'arracher ces signes à la nature, et de les rendre, avec des dimensions croissantes, plus ou moins artificiels, c'est-à-dire méthodiques, mimiques et pantomimiques. C'était descendre tout à fait dans le domaine des beaux-arts, pour ne rien dire de plus.

M. Franck, sans prêter aux mots dont je me sers, tout à fait la même signification que moi, a condamné les signes méthodiques, vanté les signes mimiques, comme jouant le même rôle dans l'esprit du sourd-muet que les propositions dans l'esprit de ceux qui parlent, et avoué qu'il éprouvait une certaine répugnance pour le nom de pantomime. Je serais de son avis, si par signes mimiques (*mimeomaï*, imiter sur un théâtre), il entendait ce que j'entends par signes gesticulaires ou gestes *significatifs*, ce que je me plais à croire; c'est pourquoi je m'explique difficilement comment il a fini par les accuser d'impuissance à mesure qu'il est entré dans l'examen de l'ouvrage de M. Valade-Gabel. Il a pensé, avec l'auteur, que les signes, quels qu'ils soient, peuvent et doivent être remplacés par la seule vue des actions, comme par un certain appareil on fixe l'image d'un objet sur une surface préparée à la recevoir. Mais il n'en est pas du langage institué, surtout quand il est écrit, comme du langage de la nature symbolisée d'une manière quelconque.

Ce ne serait donc pas à la fois, ou séparément, selon les besoins de l'esprit, du cœur et de l'âme, qu'on aurait recours aux signes, aux gestes ou aux actions. Ce serait celles-ci seulement qui auraient, malgré leur lenteur forcée, la vertu d'identifier subitement, dans l'intelligence la plus inculte, l'écriture à la pensée, à peu près comme il arrive entre la parole et les signes eux-mêmes, avant qu'on ne cherche à les peindre sur la matiè-

re. Mais la parole et les signes ont un sens tout fait, et bien plus près du jugement et de la proposition écrite, que la perception oculaire d'une action qui, généralement, met en jeu toute l'organisation, et subordonne nécessairement les facultés intellectuelles aux facultés physiques.

Je reconnais toutefois qu'au fond, et surtout pour lui-même, M. Franck ne s'est point trompé. Seulement il a cru, faute d'une science pratique, que les actions invoquées par la méthode intuitive, pour donner le sens de la langue écrite, formaient en quelque sorte le vrai dictionnaire et la vraie grammaire des sourds-muets ; qu'en un mot, ces actions sont, comme il le dit, des applications réelles ou des choses existant par elles-mêmes, tandis qu'il ne s'agit que d'actions simulées, moyennant lesquelles on commande, interroge ou répond. Or, n'est-ce pas là cette pantomime qui ne fait que détruire, en les élargissant indéfiniment, les bons comme les mauvais signes, et pour laquelle M. Franck éprouve lui-même de la répugnance ?

La vérité est que ce n'est pas trop de tous les moyens, sagement employés, pour donner aux sourds-muets le sens total du discours écrit, si je puis ainsi parler, et qu'il ne faut pas s'arrêter aux apparences, de peur que plus tard les vices ne prennent la place des vertus. Car c'est là la grande affaire, celle malheureusement dont on s'occupe le moins.

C'est pourquoi j'ai la confiance que M. Franck me saura gré d'avoir dégagé sa pensée des erreurs où l'on aurait pu croire qu'elle est tombée.

Je me reprocherais de ne pas m'expliquer aussi sur le système que, sans être du métier, M. le docteur Blanchet préconise sous le titre de nouveau mode d'éducation des Sourds-Muets dans les écoles primaires, au milieu des enfants parlants.

Les travaux que j'ai accomplis le premier dans le même but, me mettent plus à même que tout autre d'éclairer le public sur cette soi-disant découverte. Pour que quatre cents de mes élèves aient été admis dans les écoles primaires, pendant, terme moyen, deux ou trois ans, on m'accor-

dera que j'ai eu à donner bien des conseils, tant l'absence de l'ouïe et de la parole passe pour ouvrir la porte tout au long à la concupiscence de la chair, à la concupiscence des yeux, à l'orgueil de la vie. Quoi qu'il en soit, il est résulté du courageux concours que j'ai obtenu des instituteurs primaires, que ces élèves me sont arrivés avec une meilleure tenue, un air plus intelligent et plus doux, des signes plus développés, une écriture souvent très-bien tracée, une dactylologie passable, et une provision plus ou moins bornée de dénominations usuelles, mais jamais avec la moindre connaissance de la proposition. Vus d'un meilleur œil dans leur commune, plus soignés dans leur famille, plus réglés dans leur conduite, ces enfants étaient bien autrement préparés que les autres à entrer dans mon établissement. Voilà tout, et je ne sache pas qu'on ait fait ni plus ni mieux ailleurs. C'est donc s'abuser que d'aspirer à mettre toute la besogne sur les bras des instituteurs primaires, qui ont tant à faire en dehors d'une tâche de pure charité.

A l'égard de ce qui se réalise à Paris, je citerai M. Franck, qui, dans son rapport sur les petites écoles de M. le docteur Blanchet, a parlé ainsi : « Quant à l'expérience qui a été faite et qui continue de se faire à Paris, elle n'est d'aucun poids dans la discussion : car au lieu de nous offrir de jeunes Sourds-Muets apprenant leur langue, recevant l'instruction à l'école primaire, avec les autres enfants de leur âge et par les mêmes moyens, elle nous montre, à côté de l'école primaire, sous le même toit, il est vrai, mais dans une salle complétement distincte, sous la direction d'un maître particulier, une petite école spéciale, non pas précisément de Sourds-Muets, mais d'enfants infirmes, les uns Sourds-Muets, les autres demi-sourds, d'autres aveugles ou presque aveugles, d'autres bègues ou idiots. Les instituteurs à qui sont confiés ces établissements sans nom, se trouvent naturellement dans l'obligation de varier la méthode et l'objet de leur enseignement, suivant les infirmités entre lesquelles se partagent leurs élèves. Aussi, malgré leur dévouement et leurs lumières, auxquels nous sommes heureux de rendre justice, ne se peut-il pas imaginer une

tâche plus ingrate et plus difficile. Que partout où cela est possible et surtout dans les grands centres de population, on organise près de l'école primaire une classe particulière, à l'usage des Sourds-Muets, nous y verrons un grand bien pour ces pauvres déshérités,qui ne sont pas tous admis dans les écoles spéciales, et qui recevront ainsi un certain degré d'instruction sans quitter la maison paternelle. Mais il n'entrera jamais dans la pensée de ceux qui auront adopté cette mesure, de la présenter comme une nouvelle méthode, comme un art de nouvelle création et absolument ignoré jusqu'ici, celui d'élever le Sourd-Muet avec les autres enfants dans l'école communale de son village ou de son quartier. Ces exagérations n'auraient pas seulement l'inconvénient de passer près des esprits sévères pour un acte de charlatanisme : elles pourraient jeter le découragement parmi les directeurs et les instituteurs des écoles spéciales en leur faisant croire qu'ils sont dans l'erreur, et qu'une découverte récente vient d'annuler en un instant les traditions de leur enseignement et les fruits de leur expérience. »

Et ce sont là ces célèbres foyers de lumière où l'on a toujours la prétention d'attirer, de tous les points de la France, de jeunes élèves des écoles normales primaires, aux frais des départements. En vérité, il n'est pas si médiocre institution qui ne soit cent fois plus digne d'une telle mission, sans qu'il en coûte rien à personne et sans faire de si mauvaise centralisation.

Pour rendre, par les écoles primaires, comme on dit, le sourd-muet à lui-même, à la société et à la religion, le bon sens voudrait qu'avant tout on cherchât à proportionner les moyens à l'énergie de la résistance. Et quand on y parviendrait mieux que dans les établissements les plus en renom, il resterait encore à savoir si, un jour, les élèves formés se soustrairaient, plus que les autres, aux séductions du monde et à l'empire des passions.

M. le Dr Blanchet ne met pas en regard de l'écriture, qui est aussi son point de mire, les signes que j'ai caractérisés. Il en a imaginé

de nouveaux qu'il nomme : *Mimique naturelle*, bien que ces deux mots s'entrechoquent. Il n'y a pas de milieu, ou les signes sont naturels, pour répondre aux besoins naturels, ou bien ils sont artificiels ou mimiques, pour répondre aux besoins factices. Mais puisque M. le Dr Blanchet appelle encore quelquefois les siens des signes naturels, c'est-à-dire de premier jet, je conclus qu'il les tient pour ce qu'ils ont toujours été, même dans le temps où on ne songeait pas à les employer pour enseigner à lire et à écrire aux sourds-muets. Mais ces signes viennent tellement d'en bas et si peu d'en haut, qu'il ne faut pas savoir ce que c'est qu'une langue, pour oser prétendre qu'ils peuvent en traduire surtout le sens profond.

Non, non, ce n'est pas avec des signes naturels à de simples individus que l'on enseignera jamais, je ne dis pas le côté matériel et intellectuel des mots isolés ou mal groupés, mais le discours composé de propositions liées entre elles. C'est avec les signes, toujours naturels, si l'on veut, mais communs à un grand nombre de sourds-muets réunis depuis longtemps et sagement gouvernés, sous tous les rapports, par des parlants zélés et expérimentés. Ce sont ces signes communs, revêtant un caractère moral et général, que j'ai appelés gesticulaires, parce que sans cela ils ne manifesteraient pas les bons sentiments, et n'exprimeraient pas les opérations de la raison. Il est de fait que nous n'avons appris à écrire qu'à l'aide de la parole. Ayant l'original nous pouvions parvenir à faire le portrait. Qu'est-ce donc encore une fois qui remplacera la parole chez le sourd-muet ? Certes, ce ne peut-être que le langage des signes, corrigé et perfectionné, qui sert à maintenir l'ordre et à entretenir les relations honnêtes dans une grande communauté. Par là, ce langage, s'élevant à sa plus haute puissance, prend, plus qu'on ne le croit, le caractère d'une langue visible, qui, semblable à un moule, offre, au moins en creux, ce que le métal coulé dedans, présente en relief. Or, jamais, dans la famille, dans l'école primaire, ni dans les écoles de M. Blanchet, où il n'y a que de petits externes, les signes naturels individuels ne seront de force à donner la vie à la

proposition écrite, quel que soit le concours des camarades parlants, avec qui, c'est l'ordinaire, les enfants sourds-muets ne font guère que jouer et se battre.

Donc M. Blanchet a eu tort de ne pas faire, de l'enseignement des sourds-muets dans les écoles primaires, une préparation au même enseignement dans les institutions. C'est dommage, car avec l'appui qu'il a su se procurer, il aurait pu faire beaucoup de bien (1).

Je ne dirai qu'un mot de M. Grosselin. Il y a quelques années, il m'a fait l'honneur de se présenter chez moi, et, après avoir échangé les paroles d'usage, nous nous sommes mis à parler de la Sténographie, à laquelle il s'adonne par état. M'étant moi-même appliqué à créer une mimographie et une phonographie, pour donner à mon geste et à ma parole un soutien durable, en vue de créer ou de réveiller la parole chez les sourds ; de l'étendre et de la corriger chez les demi-sourds-muets et les bègues ; de l'animer et de l'unifier, surtout par l'action, chez les enfants arriérés : j'ai été peu à peu conduit à identifier mes chiffres phonographiques et mimographiques, et même à assimiler les uns et les autres aux capitales romaines, lesquelles, après cela, ont fini par avoir la double vertu de rappeler à la fois le geste et la voix correspondante. De là une vraie sténographie naturelle où le même trait figure à la fois le jeu de la langue et celui de la main, et se lie au suivant, sans solution de con-

---

(1) Je crois inutile de rappeler ici que j'ai eu autrefois l'occasion de communiquer à M. le Dr Blanchet mes vues particulières, soit de vive voix, soit par écrit ; mais, puisqu'il a eu depuis le dessein d'abaisser et de renverser les institutions, les sources mêmes où il a puisé ses lumières, je ferai savoir qu'en 1852 il n'eut rien de mieux à faire que de publier, comme solution du problème, ma propre théorie.

(1) Il y a longtemps que j'ai fait cette découverte. On la trouve assez longuement exposée dans *l'Ami des sourds-muets*, nos de novembre 1839 à mai 1840. Elle est d'ailleurs rappelée dans tous mes écrits.

tinuité. Après avoir déroulé mon système devant M. Grosselin, je pris une plume et je traçai sous ses yeux plusieurs de ces chiffres, qui rappelent le mot dans son ensemble, ses syllabes et ses lettres, et, par analogie entre les choses de l'œil et celles de l'oreille, le geste correspondant au tout sonore et à ses parties.

M. Grosselin, qui m'entendait et me regardait, ne me fit pas l'honneur de me dire ce qu'il pensait de ma découverte. Il se retira comme s'il m'avait ou très-bien ou très-mal compris.

En tout cas, je ne fus pas peu surpris de lire plus tard dans les journaux que M. Grosselin avait inventé un procédé nouveau, surnommé *phonomimique*, pour apprendre à lire aux enfants ordinaires et en même temps aux sourds-muets; que des expériences étaient faites par lui à Paris, dans des cours publics, dans des écoles primaires et dans des salles d'asile, pour démontrer la prééminence d'un si singulier procédé. Je me rappelai involontairement la communication que je lui avais faite, et, convaincu qu'il faut être dans les circonstances où je suis, pour, à force de patience et de tâtonnements, arriver à lire à la fois, dans nos caractères, le geste et la voix, j'ai plaint M. Grosselin de s'être si fanatiquement épris d'un moyen qui a la vertu d'un remède avec des infirmes, mais qui n'a peut-être que celle d'un poison avec les enfants sains d'esprit et de corps. Qu'on fasse parler les enfants pour leur apprendre à lire, et qu'on les contraigne à maîtriser leurs mouvements de peur de diviser l'attention, c'est la règle; mais qu'en même temps on leur fasse faire de la mimique, c'est les accoutumer à profaner, dans leur innocence, le geste, qui ne doit jamais se montrer sans le sentiment ; c'est préparer du plus loin possible des acteurs pour les théâtres ; c'est...., mais je n'ose achever.

A supposer cependant que M. Grosselin se soit borné à introduire, jusqu'à nouvel ordre, son procédé *phonomimique* dans des écoles complaisantes de Paris, il était jusqu'à un certain point dans son droit ; mais qu'il ait tenté de le faire acheter et propager par tous les Conseils généraux, — même par celui de la Meurthe, département qui a pour chef-lieu

Nancy, où l'idée est née, où elle est née pour un usage spécial, — et qu'il donne ce procédé comme le moyen par excellence de consommer l'éducation des sourds-muets dans les écoles primaires, cela pourrait au moins donner lieu à des réflexions, que je laisse au public à faire.

Après bientôt quarante années de travaux, que n'ont interrompus ni un jour de repos, ni un jour de maladie, j'ai, dans les circonstances actuelles, senti que j'avais un grand devoir à remplir, envers le pays qui m'a soutenu de ses secours et de ses sympathies. Les titres qu'il a acquis à ma reconnaissance sont d'autant plus sacrés, qu'il a ignoré sous quelle oppression j'ai su si librement mettre tout en œuvre pour contribuer à l'émancipation de ses enfants sourds-muets, et même de ceux des contrées les plus lointaines. Il m'a fallu souffrir patiemment sous le poids des chaînes rivées par des hommes à qui pourtant je pardonne. Sans oser me plaindre, de peur de porter quelque atteinte à la dignité des dépositaires du Pouvoir, je me suis résigné, en secret, à passer, aux yeux de mes concitoyens, pour n'avoir pas mérité plus d'encouragements que je n'en ai reçus, espérant que tôt ou tard le jour de la justice arriverait.

Je me crois obligé aussi d'éclairer le Gouvernement sur un problème dont l'obscurité enchaîne sa bienfaisance. Au milieu de la confusion qui règne, je crains qu'une nouvelle erreur ne vienne à le séduire. Pour en avoir la conscience nette, je ne terminerai pas ce travail sans tenter de faire briller une dernière fois la vérité.

Bon gré mal gré, nous avons à accepter les signes naturels des sourds-muets. Ils ne sont, dans le principe, ni bons ni mauvais ; mais ils peuvent le devenir, et le deviennent forcément, selon que, dans le cours de la vie, la nature intellectuelle l'emporte ou non sur la nature physique, et délivre ou non, par là, la nature morale, c'est-à-dire le cœur. Or, je soutiens que, subordonnés à l'écriture, ils ont été sophistiqués et stérilisés par l'adjonction des signes méthodiques, mimiques et pantimomiques, n'aboutissant qu'aux actions simulées, et par suite à la paresse, la mère de tous les vices. Tandis que, dominant l'écriture, ils se purifient

et se fertilisent par leur association à la physionomie, aux gestes et au maintien, qui nous disposent à l'action et conséquemment au travail, le père de toutes les vertus (1).

Dans le premier cas, le génie de l'expression a été absorbé par l'imitation et la traduction. Dans le second, au contraire, le génie de l'expression s'assimile l'imitation et la traduction. — Encore une fois, d'où vient l'erreur commise? C'est que, n'introduisant pas le régime de la famille dans le régime de l'école, on a mis l'instruction avant l'éducation, les méthodes artificielles avant les lois naturelles, l'écriture avant le langage vivant, et même le dessin avant son objet. En un mot, au lieu d'activer l'élève dans sa liberté, par des signes gesticulaires, formant, pour la vie réelle, une sorte de langue maternelle qui se peint ensuite, par propositions, dans la dactylologie et l'écriture, on a uniquement *passivé* l'élève, par l'éternelle inspection de l'écriture, où il n'a pu distinguer que des mots disjoints, à interpréter par des signes mimiques et à représenter par l'alphabet manuel, sans presque jamais pouvoir rien écrire par lui-

---

(1) Ce genre de signes semble rayonner de la parole divine et humaine, à travers un geste qui manifeste, avant tout, la noblesse, la gravité, la décence et la modestie. Il se révèle au sourd-muet, comme la greffe entre dans le sauvageon. Seul, il opère sa réhabilitation effective. Cette assertion est trop neuve et trop hardie pour ne pas la confirmer par des témoignages autorisés, malgré la résistance de ma trop juste modestie : M. Lelennier, inspecteur général des Etablissements de bienfaisance : « L'abbé de l'Epée avait frappé à la porte, et vous l'avez ouverte ». Et, après avoir vu les signes de M[elle] Ackermann : « Beau, sublime, inimitable! » Le R. P. Lacordaire, à la fin d'une séance publique : « J'ai quarante ans, et je n'ai jamais rien vu de plus remarquable ». Il alla même jusqu'à louer mon œuvre du haut de la chaire. Le R. P. Jeandel, en s'adressant aux jeunes personnes : « Vous êtes plus heureuses que si vous entendiez et parliez. » Le D[r] Ferrus, inspecteur général des Etablissements d'aliénés « Vous avez réalisé le rêve de ma vie ». Rachel : « Vous êtes le premier des artistes. Si on vous connaissait, on viendrait vous consulter de bien loin ». Etc.

même d'usuel et de sensé. On a cru que la génération de la langue des signes, qui fournit à la parole sa matière première, était la même que celle de la langue écrite, et que, par le corps de celle-ci, on aurait nécessairement l'âme de celle-là ; tandis que c'est le contraire qui doit se faire. Les sourds-muets, imitant les autres écoliers et même les collégiens, se sont volontiers prêtés à cette manœuvre, qui met la lettre avant l'esprit, et crée un théâtre, en remplaçant, par l'écriture tracée sur des tableaux noirs, la parole soufflée. Il en est résulté que la pensée n'est pas venue, si ce n'est celle qui éclaire je ne sais quel double individualisme soustrait à la société.

Mais il est temps que j'expose, au moins succinctement, les vrais moyens à employer pour aller au secours de tous les sourds-muets. Comptons pour beaucoup ce qui s'est accompli jusqu'à nos jours ; il ne s'agit même plus guère que de faire mieux et davantage. Partons de haut, afin de répandre une plus vive lumière en bas. Ce qui sera à jamais la gloire et l'excuse de l'abbé De l'Épée, c'est d'avoir presque exclusivement travaillé pour le salut des âmes. Inspirons-nous de cette pieuse pensée, et, pour la réaliser plus pleinement encore, n'oublions pas que c'est pour mieux remplir nos devoirs envers les hommes et envers nous-mêmes, que Dieu nous a donné des devoirs à remplir envers lui. A ce compte, appuyons-nous de plus en plus sur la morale, et faisons en sorte que le progrès de la bienfaisance publique ne passe pas à côté des sourds-muets. A cet effet, il faut que, par sa haute initiative, le Gouvernement de l'Empereur, s'emparant du concours de tout le monde, organise les grands moyens de remédier au mal que subissent et que font subir les sourds-muets. Or, les mesures qu'il doit prendre, je les ai déjà exposées il y a longtemps (1). Les voici encore :

---

(1) Voir dans *l'Ami des sourds-muets*, année 1839-40, l'article intitulé : *Loi à faire sur les sourds-muets*.

Que l'État crée une quatrième institution impériale, dans la quatrième partie du territoire français, où elle fait défaut; qu'il attribue à chacune de ses institutions, une circonscription déterminée; qu'il investisse les Directeurs d'une sorte de rectorat; qu'il institue, auprès de chaque enfant sourd-muet un comité de protection, composé du Maire, du Curé et de l'Instituteur de l'endroit, lequel comité pourrait un jour former un conseil judiciaire, nécessaire à presque tous les sourds-muets adultes; que pour mettre fin au vagabondage, il fasse tatouer sur le bras de chaque individu son nom et le lieu de sa naissance; que par un article de loi il interdise le mariage entre sourds-muets et sourdes-muettes, par la raison que de tels époux ne peuvent transmettre la parole à leurs enfants; qu'il favorise la création, auprès des établissements impériaux, de sociétés de patronage, couvrant leur circonscription respective; qu'il assure aux sourds-muets ayant bien profité de l'éducation et de l'instruction, certains droits ou avantages de plus qu'aux autres; qu'il aide au moins à la fondation de maisons de retraite et de travail pour les sourds-muets, et surtout les sourdes-muettes, qui ne peuvent être abandonnées sans dangers; qu'il encourage la publication des livres nécessaires à l'instituteur primaire des enfants sourds-muets; qu'il autorise tout comité local à envoyer, aux frais de la commune, dans l'Institution la plus rapprochée, pour quinze ou vingt jours, l'instituteur primaire ou tout autre personne; qu'il invite les Directeurs des écoles normales primaires à faire assister leurs élèves aux séances publiques données dans les établissements spéciaux (1); qu'il fasse en sorte qu'un jeune maître des écoles normales primaires soit admis de temps en temps, en qualité d'externe ou d'interne, dans un de ces établissements, où il s'attachera d'abord à converser par écrit avec les élèves les plus instruits, puis par dactylologie et enfin par signes, et où il se mettra ensuite à pratiquer lui-même l'en-

---

(1) C'est en partie dans ce but que, le 29 août 1861, j'ai donné, avec 160 sourds-muets, une séance publique à Metz.

seignement, en commençant avec les élèves les moins avancés; qu'enfin le Gouvernement n'accorde, quand cela le regardera, des bourses dans ses institutions qu'aux sourds-muets munis de certificats constatant qu'ils ont assidûment fréquenté l'école primaire pendant tant d'années.

Bien certainement, ce n'est que par un tel ensemble de moyens qu'il est possible de donner satisfaction aux besoins des sourds-muets et aux vœux des populations à leur égard. Encore ne sera-ce jamais assez pour conjurer toutes les funestes conséquences de la surdi-mutité ; mais, quand on fait ce qu'on peut, on fait ce qu'on doit.

Je n'ose espérer que ces modestes pages, rédigées à la hâte, éclairciront suffisamment la question. Un seul homme n'en sait jamais assez. Mais j'aime à croire que mon Mémoire n'aidera pas peu à faire distinguer la bonne marche de la mauvaise. Enfin, si pour donner plus de crédit à mes affirmations, on me permet d'invoquer des témoignages, au moins en ce qui concerne mes intentions et mes résultats, je serai fier, pour ne pas sortir de l'enceinte de la capitale, de prendre pour juges (sans compter les morts) : MM. de Lurieu et Edmond Blanc, Inspecteurs généraux des Etablissements de bienfaisance ; M. Delavigne, Inspecteur général des établissements d'aliénés ; M. Archambault, médecin, directeur d'une maison de santé ; Mme Lechevalier, inspectrice générale des prisons ; MM. Naudet et Bourdon, autrefois Inspecteurs généraux de l'Université ; M. Magin-Marrens, Inspecteur général de l'enseignement primaire ; M. Baudon, autrefois Président général des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul ; M. le Chanoine Maitrias; administrateur de la Société de la Sainte-Enfance ; MM. Moreau et Woirhaye, conseillers à la cour de Cassation ; MM. le prince de Beauvau et de Ladoucette, sénateurs ; Mgr Darboy, Archevêque de Paris ; S. Ex. M. Rouland, Ministre présidant le Conseil d'Etat (T), et M. Franck, membre de l'Institut.

Nancy, le 15 décembre 1863.

PIROUX.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Pièce A. — Page 7.

PROSPECTUS du Vocabulaire des Sourds-Muets.

Procurer les avantages de l'instruction aux nombreux enfants que la nature condamne à ne jamais entendre la voix humaine, telle est peut-être la plus grande merveille que puisse produire le génie de la bienfaisance.

Dans les temps anciens, et sur divers points du globe, des essais plus ou moins heureux furent tentés en ce genre, mais ils ne servirent guère qu'au soulagement de quelques individus isolés. La science des hommes de bien qui eurent le courage de les entreprendre fut, pour ainsi dire, ensevclie avec eux dans la tombe, et nous serions probablement encore réduits à gémir sur le sort de tant d'infortunés, si, dans les temps modernes, un prêtre charitable n'avait consacré à leur instruction sa fortune et sa vie.

Cependant tel est le sort des découvertes de l'esprit humain : elles ne se perfectionnent qu'en traversant une longue suite de générations ; et, malgré son utilité, l'art d'instruire les sourds-muets ne saurait entièrement secouer le joug de la loi commune.

Loin de nous la pensée de vouloir porter la moindre atteinte à la gloire du fondateur de nos méthodes. Cet immortel bienfaiteur de l'humanité ne cesserait pas d'être digne de notre reconnaissance, quand même, après n'avoir établi qu'un petit nombre de vérités principales, il serait tombé dans de graves erreurs. « Jusqu'ici, dit M. le baron de Gérando, dans son intéressant ouvrage sur l'éducation » des sourds-muets, les partisans des divers systèmes se sont bornés à faire l'apologie de celui qu'ils avaient adopté. Je n'ai pu me dissimuler tout ce qui reste à » faire pour donner à l'art d'instruire les sourds-muets les principes et les règles » qui doivent le fixer. Peut-être même parmi tant d'ouvrages publiés, n'en est-il

» aucun, jusqu'à ce jour, qui ait posé les fondements de l'édifice d'une manière » solide et incontestable. »

Nous n'avons point la prétention de répandre sur une science si imparfaite encore les lumières tant désirées; mais du moins nous ne craignons pas de rejeter totalement les moyens extraordinaires, employés par le plus grand nombre des maîtres, de préférence à ceux que la nature offre avec tant de simplicité. Au lieu de confondre les diverses branches de la science, nous les avons soigneusement disposées selon l'ordre de leur génération, et, avant de fixer notre opinion, nous avons toujours consulté l'expérience et le raisonnement.

Pour remplir les nombreuses lacunes que présente encore l'enseignement des sourds-muets, le meilleur moyen serait, sans contredit, de composer une sorte d'encyclopédie élémentaire, dont chaque partie serait pour les sourds-muets une introduction à nos traités usuels. Dans cette collection, que l'on pourrait nommer la bibliothèque des sourds-muets, il y aurait une place pour l'ouvrage que nous annonçons. Cet ouvrage se divise en partie iconographique et en partie lexicologique. La première consiste dans l'interprétation d'un certain nombre de dénominations simples, complexes et composées, à l'aide du dessin. De tout temps les instituteurs ont reconnu l'utilité d'un pareil moyen; mais aucun d'eux ne paraît avoir soupçonné tout le parti qu'on en peut tirer. Pour nous, nous croyons avoir atteint le but indiqué par l'estimable auteur de l'ouvrage sur les sourds-muets, que nous avons cité. « Un recueil d'estampes approprié aux besoins du sourd-muet, dit ce » généreux ami de l'humanité, est encore à faire; le plan même n'a point encore » été proposé. Il devrait remplir trois conditions principales : le choix, la méthode » et l'exécution..... »

Notre vocabulaire paraîtra en cinq livraisons. La première livraison contiendra cinq cents dénominations simples avec un pareil nombre de figures. Chacune des livraisons suivantes renfermera une classe à part de dénominations différentes. L'ordre alphabétique nous a semblé préférable à tous les autres en ce qu'il facilite les recherches, et qu'il donne à chaque idée cette précision qui en fait un élément positif de l'intelligence. D'ailleurs il était, pour ainsi dire, impossible de ranger nos matériaux dans un ordre logique. Au lieu de présenter sous le même coup-d'œil les mots et les dessins correspondants, nous avons placé les premiers sur le recto et les seconds sur le verso de chaque feuillet. Par là, l'élève, forcé de se donner du mouvement, soit pour chercher l'objet à la vue du mot, soit pour chercher le

mot à la vue de l'objet, exerce constamment son attention, et met à profit ses moindres efforts.

Une méthode si naturelle et si simple vient d'obtenir les suffrages des chefs des établissements royaux, parmi lesquels on compte M. de Gérando lui-même (1) ; et nous pouvons assurer qu'elle a le précieux avantage de mettre une grande partie de l'enseignement à la portée des personnes douées des lumières ordinaires. Aussi est-ce pour faire cesser les nombreuses exceptions qui, jusqu'ici, ont si cruellement augmenté une infortune déjà si grande, que nous avons soumis avec confiance à Son Excellence le Ministre de l'intérieur un projet, appuyé de la recommandation des autorités locales, dans lequel nous avons cru pouvoir présenter ce travail comme le moyen de parvenir à instruire tous les sourds-muets du royaume, avec les seuls secours actuellement accordés par l'administration.

Le même procédé, qui paraîtra aussi sous forme de cartes mobiles, peut s'appliquer, avec beaucoup de succès, à l'enseignement de la lecture chez les enfants qui parlent, et c'est, dans la persuasion d'être utile aux pères de famille, que nous le publions encore sous le titre de *Vocabulaire iconographique à l'usage des enfants auxquels on veut apprendre à lire* (2).

Piroux.

Pièce B. — Page 7.

LETTRE de M. le Recteur de l'Académie de Nancy.

Nancy, le 16 février 1830.

Monsieur,

J'ai reçu le prospectus du Vocabulaire que vous allez publier pour l'instruction des sourds-muets.

---

(1) A l'exception de ce grand homme, qui m'a pressé dans ses bras à la vue de mon procédé, les autres chefs de l'institution de Paris se sont rétractés.

(2) Nancy, le 10 février 1830, pour la 1re édition, et le 18 mars suivant, pour la seconde, c'est-à dire celle-ci.

Certes, je ne suis pas le premier qui ait souhaité que tous les sourds-muets reçussent le bienfait de l'instruction, ni le premier qui ait écrit dans ce but. Mais je ne sache pas qu'avant moi un instrument plus puissant que le mien ait été trouvé et propagé.

Les communications que vous avez bien voulu me faire sur le plan et l'objet de cet ouvrage, m'en ont fait sentir toute l'importance : elle est d'autant plus réelle à mes yeux que l'application que vous avez faite de votre méthode dans votre établissement, m'a paru donner les plus heureux résultats.

Je m'empresserai de seconder la publication de votre ouvrage, parce qu'il me semble utile non-seulement pour les instituts actuels des sourds-muets, mais encore pour les petites écoles que, grâce à votre zèle éclairé, l'Académie travaille à adjoindre, dans certaines localités, aux écoles primaires ordinaires, pour y réunir les malheureux enfants qui, sans ce secours, seraient privés de toute instruction.

Veuillez, Monsieur, m'inscrire pour dix exemplaires de votre ouvrage (1).

Agréez, etc.

J. Soulacroix.

Pièce C. — Page 8.

MOYENS D'INSTRUIRE tous les Sourds-Muets du Royaume avec les seuls secours actuellement accordés par l'Administration.

A. S. Ex. le Ministre secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur.

Nancy, le 5 mars 1830.

Monseigneur.

Voué au soulagement d'une classe d'infortunés à laquelle le Gouvernement ne cesse de donner des preuves de sa paternelle sollicitude, je crois ne point sortir des bornes de mon devoir en osant supplier Votre Excellence de vouloir bien favoriser de sa haute protection le projet que j'ai formé dans un but que, sans doute, elle désire atteindre.

Déjà il existe en France, vous le savez, Monseigneur, un grand nombre d'établissements ouverts aux sourds-muets, et la nécessité de procurer une instruction suffisante à tous ceux qui languissent sous le poids de la même infirmité, s'y fait

---

(1) Cette lettre prouve que M. le Recteur connaissait parfaitement ma méthode, et qu'il en regardait l'emploi, dans les écoles primaires, comme facile et avantageux.

de jour en jour sentir davantage. Partout on regrette qu'il n'y ait qu'une partie de ces êtres disgraciés qui prennent part aux avantages de la société et de la religion; mais, pour étendre à l'autre partie un bienfait si précieux, on n'imagine pas de meilleur moyen que de solliciter de l'administration de nouveaux secours pécuniaires.

Cependant il serait possible de satisfaire entièrement tous les vœux, sans occasionner en quelque sorte le moindre surcroît de dépense. Il s'agirait seulement de mettre la première moitié de l'enseignement des sourds-muets à la portée des instituteurs primaires, en réservant la seconde moitié pour les écoles spéciales. Par là, les sujets à former, ne faisant plus, dans ces établissements qu'un séjour de deux ou trois ans, au lieu d'un séjour de cinq à six ans, y seraient reçus en un nombre deux fois plus grand, c'est-à-dire en totalité. Dès lors il ne serait plus permis d'objecter que l'instruction des sourds-muets est plus onéreuse à l'administration et aux familles qu'avantageuse aux individus qui la reçoivent.

Les parents, consolés presque aussitôt qu'ils auraient connu leur malheur, communiqueraient souvent eux-mêmes à leurs propres enfants, cette première éducation, base de toutes les autres, sans laquelle l'esprit reste plongé dans une stagnation nuisible à ses progrès futurs.

Mais quels peuvent être les moyens d'opérer un si grand bien? Ils se réduisent à deux. Le premier consiste à mettre, entre les mains des jeunes sourds-muets, un ouvrage à l'aide duquel ils puissent apprendre, sous la simple surveillance d'une personne douée des lumières ordinaires, une certaine masse de notions élémentaires. Or l'ouvrage que je publie en ce moment sous le titre de *Vocabulaire des sourds-muets*, est éminemment propre à remplir cette destination. Si la vue du spécimen et du prospectus que j'ai l'honneur d'adresser à V. Ex., ne suffisait pas pour la persuader de la vérité de cette assertion, je la supplierais de daigner me demander de nouveaux détails, et de consulter les chefs des établissements royaux, auxquels je la prie de vouloir bien adresser les rapports ci-joints, après en avoir pris communication, si elle le juge convenable.

Pour introduire cet ouvrage dans le sein des familles, il suffirait que le Gouvernement fît le sacrifice nécessaire pour le procurer aux indigents. Excitées par l'exemple, les personnes aisées s'empresseraient de faire à leurs frais la même acquisition. Et lors même que, dans sa sagesse, V. Ex. ne croirait pas pouvoir sous ce rapport accueillir favorablement ma demande, elle pourrait encore inviter MM. les Préfets à proposer aux Conseils généraux de leurs départements respectifs, ou aux

conseils municipaux des communes, de voter des fonds pour cet objet. Toutefois, veuillez ne pas croire qu'un appel semblable entraînerait de grands sacrifices. En ne distribuant l'ouvrage qu'aux individus pauvres, de l'âge de cinq à quinze ans, il y aurait à peine vingt-cinq exemplaires à acheter pour chaque département. Et comme j'en réduirais le prix à dix francs, il n'y aurait, pour chaque Conseil général, qu'une somme de deux cent cinquante francs à voter.

Au reste, cette acquisition ne devrait pas être faite plus d'une fois. Le même exemplaire se transmettrait d'individu à individu, et dès lors que l'impulsion serait donnée, il n'y aurait pas une seule famille, quelque pauvre qu'elle soit, qui, au besoin, ne trouverait, au moins dans la bienfaisance des personnes charitables, des secours pour s'en procurer un.

Le second moyen à employer, ce serait de communiquer de vive voix les premiers errements, sans lesquels nombre de personnes seraient retenues par la seule crainte de ne pas réussir. Pour lever entièrement cette difficulté, des hommes versés dans l'art d'instruire les sourds-muets iraient faire, avec un élève instruit et un qui ne le serait pas, des cours d'enseignement pratique de quinze à vingt leçons, dans les écoles normales primaires qui existent déjà. Moi-même, je m'engagerais à remplir cette tâche pour un grand nombre de départements, et quand même chaque Conseil général accorderait encore pour cet objet la somme peut-être un peu trop modique de deux cent cinquante francs, il ne résulterait de ces frais et de ceux qu'occasionnerait l'achat des livres, qu'une somme de cinq cents francs. Or une telle dépense ne surpasse pas le montant d'une seule des bourses fondées en faveur des sourds-muets par un très-grand nombre de départements, et je pourrais démontrer qu'avec ce faible sacrifice, l'administration rendrait de plus grands services qu'avec une somme de dix à quinze mille francs, employée selon la marche suivie jusqu'ici. J'ajouterai qu'il ne serait pas nécessaire de renouveler plusieurs fois ces cours normaux; car, si par la suite il se trouvait des instituteurs primaires étrangers aux connaissances généralement répandues, ils iraient alors faire en personne un séjour d'une courte durée dans les écoles spéciales.

Pour exciter le zèle des maîtres et l'émulation des élèves, l'administration pourrait ne plus accorder de pensions gratuites qu'aux sujets qui se seraient le plus distingués aux examens qu'on leur aurait fait subir.

Les sourds-muets familiarisés, dès leur plus tendre enfance, avec l'étude, et, pourvus, lors de leur arrivée dans les institutions, d'une grande quantité de matériaux puisés dans la nature elle-même, ne se présenteraient plus comme des enfants

auxquels on ne peut apprendre, pendant les deux premières années, que l'écriture et quelques centaines de mots avec leurs combinaisons les plus simples, toutes choses qui peuvent être enseignées, même avec plus de succès, dans le sein des familles, à l'aide de la méthode que je propose et qu'une expérience de plusieurs années a pleinement confirmée.

Un projet qui donne de si belles espérances, loin de n'être qu'une conception purement imaginaire, a été exécuté plus d'une fois dans l'intérieur des familles, et il est à la veille de l'être en grand dans les départements du Nord-Est, et nommément dans ceux de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, et, pour en donner à V. Ex. une preuve convaincante, je crois pouvoir lui adresser la lettre que M. le Recteur de l'Académie de Nancy vient de m'écrire à ce sujet. Mais que me serviraient, et l'appui que j'ai le bonheur de trouver dans les autorités locales, et le zèle désintéressé qui m'anime, si mes efforts n'obtenaient la puissante protection de V. Exc. Puissiez-vous, appréciant les intentions qui dirigent ma conduite, écouter favorablement la prière que j'ose vous adresser au nom de l'humanité!

Vous attireriez, sur le nom d'un auguste Monarque, à la bienfaisance duquel le malheur a tant de droits, et en particulier sur celui de V. Exc., les bénédictions des familles consolées. Et le Gouvernement français, qui fut le premier à ouvrir un asile aux sourds-muets, serait encore le premier qui en aurait répandu partout les bienfaits (1).

Daignez, etc.

PIROUX.

---

(1) Je ne pense pas qu'aucune pièce du même genre ait précédé celle-ci au Ministère de l'Intérieur. Il fallait nécessairement que, pour prendre une telle initiative, j'eusse, malgré mon peu d'ancienneté dans la carrière, mûrement étudié la question ; puisque je n'aurais rien à changer aujourd'hui à ma lettre. Je ne m'en tenais pas à un seul moyen, toujours insuffisant. Je les groupais tous, sans en fausser aucun. Les entreprises nouvelles ne savent pas en faire autant. Inspirées par mes publications plus ou moins mal comprises, elles n'ont de neuf que le tort de prendre la partie pour le tout.

Pièce D. — Page 8.

PREMIER MÉMOIRE à MM. les Professeurs de l'Institut royal des sourds-muets de Paris, sur l'usage du Vocabulaire des sourds-muets et des Cartes mobiles.

Paris, le 22 avril 1830.

Messieurs,

L'expérience et le raisonnement m'ont appris de quelle manière on doit faire usage de ces deux moyens, et j'espère vous en démontrer toute l'utilité, par les détails suivants.

Comme je vous l'ai dit dans notre première conférence, c'est avec les cartes mobiles qu'il faut donner les premières leçons, après avoir enseigné l'alphabet manuel, ce qui ne présente aucune difficulté. Ces cartes s'offrent sous la forme d'un morceau de carton, long d'environ un pouce et demi et large d'un pouce. D'un côté est collé le carré de papier qui porte le dessin, et de l'autre celui qui porte le nom. Il est bon que les cinq cents cartes soient renfermées dans une boîte assez grande pour les contenir, et former une sorte de magasin. Sur cette boîte, on place une étiquette qui indique le genre de dénominations qu'elle renferme. On donne ensuite à l'élève une petite boîte d'environ cinq pouces de long, quatre de large et quatre de haut. Cette petite boîte est divisée en deux compartiments égaux, dont l'un est revêtu de papier blanc, et l'autre de papier noir, et elle porte le nom de l'élève. Vous mettez dans la case noire dix ou quinze cartes : vous feriez bien de choisir les plus simples et les plus intéressantes. Mais, comme ce moyen est extrêmement prompt et puissant, je n'ai pris cette précaution que pour les plus jeunes et les moins intelligents.

L'élève examinera d'abord les cartes tout seul ; il consultera ensuite son camarade, ou il sera dirigé par son maître, qui s'attachera d'abord à faire reconnaître les objets désignés, et à provoquer à cet égard une foule d'explications par le moyen des gestes.

A mesure qu'un dessin sera connu, la carte sera jetée dans la case blanche. Après ce travail, le maître fera replacer les cartes dans la case noire, d'où l'élève les reprendra une à une pour étudier les lettres de chaque nom avec l'alphabet ma-

nuel, et apprendre à quel objet le nom appartient. Cet exercice demandera un certain degré d'attention ; mais, pour peu que l'élève soit intelligent, il aura bientôt compris la corrélation des deux choses. Il retournera la carte autant de fois qu'il le voudra.

L'exemple et les conseils des autres élèves l'aideront beaucoup, et, à son tour, il sera tenu de faire répéter la leçon de son voisin, en lui présentant un des côtés de chaque carte, pour que celui-ci dise ce qui est tracé sur le côté tourné vers l'interrogateur. Bientôt le nouvel élève sera entraîné par le mouvement général, et après un petit nombre de leçons, il sera tout à fait au courant de ce genre d'étude. Par là, l'idée sera dans son esprit en contact immédiat avec le mot, parce qu'on n'aura point fait intervenir ces gestes froids et souvent inexacts, qu'on a jusqu'ici imposés avant tout aux élèves. Il y aura aussi un exercice pour demander le nom dactylologique de l'objet, et un autre pour demander la signification du nom interprêté par le moyen des gestes.

Ces cartes, à cause de leurs prix un peu élevé et de leur volume, ne pourront être confiées aux élèves hors des classes. Cependant il est important que les sourds-muets puissent étudier en l'absence du maître, pendant l'intervalle des classes, aux récréations, pendant les vacances et les jours de congé. C'est pourquoi, j'ai fait paraître le même procédé sous la forme d'un livre qui ne coûtera que le quart, et avec lequel les enfants pourront étudier dans toutes les circonstances, et surtout conserver les connaissances acquises. Avec ce livre, on pourrait à la rigueur se passer des cartes mobiles, en procédant de différentes manières :

1° Selon la table progressive jointe à l'ouvrage ;

2° En adoptant soi-même un ordre quelconque ;

3° En laissant l'élève libre de choisir lui-même les mots qui lui plairaient le plus, et en se contentant de lui en indiquer le nombre à apprendre ;

4° Enfin, en suivant l'ordre alphabétique, sans s'occuper en aucune manière des rapports des objets entre eux.

Je ne prétends pas qu'il faille enseigner tous les noms sans présenter des dénominations complexes ou même des phrases ; mais il s'agit seulement d'étudier cinq cents mots, qui peuvent figurer par eux-mêmes. Ici, je dois dire que les cartes mobiles offriront encore toutes les dénominations complexes, dont je vous ai fait connaître la nature, et qu'elles seront présentées aux élèves selon leurs progrès.

Les instituteurs primaires, les parents, les camarades, aussi bien que les professeurs des écoles de sourds-muets, pourront en faire usage, et comme les premiers

auront plus de temps à eux, et qu'ils commenceront plus tôt, les choses apprises par les jeunes sourds-muets se graveront mieux dans leur esprit, et les prépareront merveilleusement à continuer la même étude.

Je terminerai par quelques considérations générales sur ce procédé. Aucun ordre exclusif n'ayant été dès l'abord imposé aux idées des élèves, ces idées auront une indépendance précieuse. Un nom sera connu par ses différences avec tous les autres, et non par un simple rapport de juxtaposition ou par la prétendue puissance de l'analogie des objets pour cet effet.

A mesure que l'enfant apprendra des noms par le moyen des cartes, vous pourrez composer avec ces cartes tous les ordres qui vous sembleront bons ; mais vous n'aurez soin d'y insister que comme en passant. D'ailleurs l'enfant composera de lui-même des arrangements selon ses goûts et ses caprices.

Il fera des rapprochements ridicules, bizarres mêmes, et cela pour jouer ; il en fera de sérieux, de calculés. Vous pourrez le guider jusqu'à un certain point dans ceux-ci, et c'est alors que l'on voit joindre l'ordre logique, qui met l'enfant sur la voie du raisonnement, mais qui cependant ne doit pas trop l'éloigner des autres directions que la nature a voulu également lui faire prendre.

C'est donc de bonne heure que paraît, selon moi, cette tendance de l'esprit à classer les idées ; mais remarquons bien cependant que ce n'est que lorsque le nombre en est déjà assez considérable. A mes yeux, l'utilité des classifications devient un jour tellement grande, que j'ai cru devoir lui consacrer un procédé spécial, qui surmonte entièrement la difficulté ; qui reste en harmonie avec les autres procédés, et qu'on n'emploie que quand le cercle des idées usuelles est parcouru.

Faisons ici une comparaison. L'instruction à donner à un sourd-muet, se présente comme un édifice à élever. Or, pose-t-on les pierres les unes sur les autres à mesure qu'on les tire de la carrière, et sur un plan partout uniforme ? non, on fait un dépôt sur l'emplacement des constructions, et ce n'est que quand ce dépôt est fait, qu'on élève un bâtiment approprié aux besoins que l'on éprouve. On choisit les meilleurs matériaux pour former les bases, et l'édifice est solide. C'est en tout, oui en tout, Messieurs, que l'homme fait ses provisions, ses préparatifs, avant d'exécuter ses projets. Un savant recueille des observations, avant de former son système. Pourquoi donc vouloir faire de prime abord une chose que l'on exécuterait avec toute la perfection possible, s'y l'on savait s'y préparer ? Ne cultivons-nous pas la terre avant de lui confier la semence qui doit nous nourrir ? Puissiez-vous enfin sentir comme moi cette grande vérité, et mettre autant d'attention à la manière dont vous

devez compléter l'instruction d'un sourd-muet, que vous en mettez à la commencer.

Je regrette vivement qu'à l'exception d'un seul, vous ne sachiez pas ce qu'est la dernière partie de l'éducation d'un sourd-muet. Vous sentiriez que le raisonnement que vous faites est vrai pour un âge déjà avancé, mais qu'il change quand il est relatif à l'enfance. Demandez donc à celui qui connait par expérience l'ensemble de l'instruction des sourds-muets, d'où vient que dans les dernières classes, les élèves ne pensent et n'écrivent pas assez facilement, et il vous répondra que ce n'est pas parce qu'ils manquent d'idées et de mots, mais parce que leurs idées sont confuses, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas assez distinctes ou qu'elles sont enchaînées entre elles par des liens qui subjuguent la pensée, ou, en d'autres termes, parce que leurs idées ne sont ni assez indépendantes, ni assez saillantes. Il vous dira encore qu'il faudrait que chaque idée eût une existence propre fournissant à la pensée toutes les relations qui s'y rattachent, sans perdre leur caractère propre.

Je ne sais, mais il me semble que je suis maintenant compris, et j'espère aussi que vous regarderez mes efforts comme des élans dirigés par l'amour du bien et de la vérité. Je ne terminerai pas sans vous exprimer ma reconnaissance, pour l'indulgence et l'intérêt que vous m'avez montrés, et surtout ma satisfaction pour la sagesse que vous déployez dans une discussion aussi importante.

PIROUX.

---

(1) Par suite de ma demande, M. le Ministre de l'Intérieur invita MM. les Professeurs de l'Institution de Paris, à se réunir pour m'entendre, et donner ensuite leur avis sur mon projet et sur ma méthode. Quatre séances eurent lieu, dans lesquelles j'ai démontré à satiété qu'il n'en est pas des idées expérimentales comme des idées scientifiques, des fondements comme de l'édifice; que l'analyse précède l'analogie comme celle-ci précède la synthèse ; qu'il faut d'abord suivre la marche de la langue maternelle, et non celle de la langue grammaticale ; que sans cela les instituteurs manquent le but et ne peuvent obtenir le concours des familles et des écoles primaires. Deux autres mémoires, enchérissant sur le premier, ont encore été lus par moi. L'idée que toute langue n'a rien que sa nomenclature et sa syntaxe, comme des branches coupées et liées ; que l'expession artificielle précède l'expression naturelle ; que le vase soit fait et bien fait avant d'avoir la liqueur à y verser ; que les mots et les phrases passent avant les propositions informes et formelles, ou l'absolu avant le relatif, cette idée se dressait devant moi comme un rocher inaccessible.

La résistance fut si forte, que sans l'estime et l'amitié que j'avais auparavant inspirées à mes con-

Pièce E. — Page 8.

LETTRE de Mlle E. Ferment, Dame Professeur à l'Institution des sourds-muets de Paris.

Paris, 11 mai 1830.

Monsieur,

Je vous prie de recevoir tous mes remercîments pour la promptitude que vous avez eu la bonté de mettre à m'envoyer vos cartes mobiles. Elles ont fait grand plaisir à mes élèves, qui ont trouvé que vous aviez eu là une excellente idée. Je leur ai livré le carton, et, vous l'avouerai-je, ces enfants ont bien préféré vos cartes à votre livre, parce qu'elles ont pu donner à ces premières un ordre dont l'absence les contrarie fort dans le second. Votre affection pour nos sourds-muets vous fera pardonner, j'espère, à cette petite opposition de petites *logiciennes* sans le savoir. Peut-être même accuserez-vous les maîtres, que vous déclareriez volontiers, je crois, possédés du démon de la logique, les accuserez-vous, dis-je, de prendre pour l'idée des enfants, celle qui leur a été donnée par eux-mêmes? Que vous répondre à cela! que l'expérience nous dit non : mais vous nous citerez la vôtre, et la querelle ne finira pas; car malheureusement la conviction me paraît fortement établie des deux côtés. Vous me trouverez peut-être injuste, puisque vous voulez bien me dire que vous comptez apporter quelques changements à vos prochaines livraisons. Mais malheureusement je ne pourrai être encore de votre avis. Qu'est-ce

---

frères, ils ne m'auraient pas écouté deux fois. Espérant que le conseil d'administration, composé d'hommes supérieurs (parmi lesquels ne se trouvait pas alors le Bon de Gérando), me comprendrait mieux, je le priai de m'admettre à lui exposer ma doctrine. Il y consentit. Mais il sauta en l'air bien plus encore que le corps enseignant, en m'entendant exposer un système que j'empruntais à l'enseignement du patois au village. Il se réserva même la tâche de faire le rapport au Ministre, et, dans ce rapport, après m'avoir décerné des éloges, il formula son erreur en ces termes : « Mais l'ordre qu'il a suivi est diamétralement contraire à la marche que demande l'instruction des sourds-muets, laquelle doit toujours être guidée par l'analogie » et, par conséquent, jamais par les différences ; toujours par le rapport d'identité, jamais par celui d'attribution. Mais je suis ainsi fait, que j'étais plus heureux de combattre sans vaincre, que d'avoir vaincu sans combattre.

que la difficulté du nombre des lettres dans un mot, une fois les premières leçons passées? Cette marche nécessaire aux premières leçons me parait donc ne pouvoir s'adapter qu'à elles, et cela par la force même de la nécessité, car vous ne trouverez que peu de mots que vous puissiez classer ainsi. Mais, quand vous pourriez les classer tous, comme ça ne serait d'aucun avantage pour le développement de l'esprit, ou la facilité de l'étude, je ne conçois par la raison qui vous la ferait adopter.

La concession du nombre et du genre ajoutés aux mots, me parait plus importante. Permettez-moi de vous en remercier, et aussi d'espérer que de nouvelles réflexions amèneront de nouvelles améliorations à un travail pour lequel on vous doit déjà tant de reconnaissance,puisqu'il est un pas fait, pour faciliter à nos pauvres enfants, l'étude *si aride de la nomenclature*.

Il est surtout une preuve de votre vif intérêt pour les infortunés auxquels nous sommes tous consacrés. Sur ce dernier point, vous êtes bien sûr de ne trouver d'opposition nulle part. Tous les vœux seront pour que vos vues bienfaisantes réussissent, et que vous trouviez, dans la pensée du bien qui vous sera dû, la récompense que méritent vos honorables travaux (1).

Recevez, etc.

E. FERMENT.

PIÈCE F. — Page 8.

EXTRAIT d'une lettre de M. Desongnis, Directeur de l'Institution d'Arras, ancien élève-instituteur de l'Institution de Paris.

Arras, le 16 août 1830.

MONSIEUR,

Je ne sais ce que MM. les Professeurs de Paris ont pu vous répondre, car vous les battez sur tous les points. Je n'aperçois pas d'autres raisons que celle donnée par M. Gard : « Nul n'aura d'esprit que nous et nos amis.

---

(1) Cette lettre, écrite par une institutrice aussi respectable que zélée, caractérise parfaitement le point en litige. La science et l'art avaient tellement envahi le terrain, qu'il n'y restait plus de place pour ce qui se fait par la nature et encore moins par le hasard. On ne peut d'ailleurs être plus courtoise que M[elle] Froment.

Quoi qu'il en soit, ne vous découragez pas. Ces Messieurs si fiers seront forcés d'avoir recours à votre vocabulaire, si déjà, malgré leur dire, ils ne s'en servent en cachette, ce que je crois fort.

Je regarde votre ouvrage comme l'unique moyen qui permette aux sourds-muets d'étudier seuls. Je le juge d'une utilité absolue pour eux. La preuve que j'en apporte, c'est que mes élèves au nombre de trente-six savent déjà (au bout de deux mois) la première livraison par cœur, ce qui ne m'empêche pas de leur apprendre autre chose ; mais sans votre ouvrage ils ne sauraient pas la moitié de ce qu'ils savent : cela leur donne une foule d'idées (1).

Pièce G. — Page 8.

EXTRAIT d'une lettre de M. Gard, sourd-muet, Professeur à l'Institution de Bordeaux.

Bordeaux, le 18 juin 1830.

Monsieur,

Je regarde votre ouvrage comme extrêmement utile, et bien certainement il mérite d'être encouragé. Il y a longtemps que je désirais un pareil travail. Je suis sourd-muet ; j'ai conservé le souvenir des impressions que fit sur ma jeune imagination la méthode adoptée : j'en ai fait une double expérience, comme élève et comme professeur..... En commençant comme vous le conseillez, on obtient beaucoup plus en peu de temps qu'avec l'ordre d'analogie. Il est bon d'observer aussi que les premiers mots qu'on donne aux enfants ordinaires, ne sont jamais pris dans cet ordre. Pourquoi ne pas commencer avec les sourds-muets sur ce pied-là ? On épargnerait à l'élève bien des tourments. Je conçois qu'on peut faire

---

(1) Voilà un tout autre langage que celui de Melle Ferment. Il confirme le mien, et prouve que j'ai réellement levé la difficulté, en ce qu'à l'aide de mon procédé les sourds-muets étudient seuls. Est-il, je le demande, un moyen plus facile et plus sûr de les instruire dans les écoles primaires ? Car enfin l'homme ne sait bien que ce qu'il a appris lui-même. Notez que, par ce moyen, les élèves étudient encore en s'entr'aidant, et qu'ils s'accoutument par là à fraterniser les uns avec les autres. Et quand on songe que toute ma méthode est conçue dans le même esprit, on regrette amèrement qu'elle n'ait pas vu le jour.

de beaux discours en théorie; mais dès que la pratique ne s'en accommode pas, qu'est-ce que tous ces beaux mots qui éblouissent.....? (1)

Pièce H. — Page 8.

CIRCULAIRE de M. le Recteur de l'Académie de Nancy, aux Instituteurs primaires de son ressort.

Le 10 février 1832.

Monsieur l'Instituteur,

L'Académie, après s'être souvent occupée des écoles ordinaires, avait aussi appelé votre attention sur les enfans sourds-muets, laissés pour ainsi dire jusqu'à ce jour sans instruction. Il a été déjà distribué des alphabets manuels pour que vous puissiez leur donner les premiers élémens; mais ces tableaux étant insuffisans, je me propose d'envoyer d'autres ouvrages dans les localités où ils pourraient être utilisés et où se formerait une sorte de classe pour ces intéressans élèves.

Afin de mieux atteindre ce but, je dois vous recommander l'objet de la Circulaire ci-jointe de M. le Directeur de l'Institut des sourds-muets, dont les sages réflexions me dispensent ici de tout développement. Je vous prie de seconder ses charitables intentions, qui sont aussi celles de l'Académie, et de mettre tous vos soins à ce que les malheureux sourds-muets de votre commune reçoivent près de vous ou dans l'Institut de Nancy, une éducation précieuse.

Je vous invite donc, Monsieur l'Instituteur, à m'adresser l'état des sourds-muets de votre commune, portant 1° leurs nom et prénoms, 2° leur âge, 3° la fortune des parens, 4° le degré d'intelligence et des connaissances de l'enfant. Vous voudrez bien me transmettre, autant que possible, les mêmes renseignemens sur les communes voisines, en indiquer la distance, et me dire si tous ces enfans pourraient être réunis dans une même classe, adjointe à votre école. Dans ce cas, vous rece-

---

(1) M. Gard a été une preuve vivante de l'excellence de la méthode ou plutôt du zèle et du talent de ses maîtres; car, on ne le sait pas assez, c'est par une manière qui ne se donne pas, qu'on réussit le mieux à instruire les sourds-muets. Pour encourager les maîtres, on ne saurait trop faire connaître de semblables sourds-muets, à la fois savants et estimés.

vriez tous les ouvrages nécessaires à ce genre d'instruction, et vous pourriez même être appelé pendant quelques jours à Nancy aux frais de l'Académie, afin de vous y instruire des méthodes spéciales. Je ne doute pas que, si vous parveniez à former ainsi une classe qui devînt en quelque sorte une préparation à l'instruction donnée à l'Institut de Nancy, l'Université ne s'empressât de vous seconder et de dédommager les maîtres des soins qu'ils consacreraient à une classe d'enfans aussi intéressans que malheureux (1).

Recevez, etc.

J. Soulacroix.

Pièce I. — Page 8.

CIRCULAIRE adressée à MM. les Instituteurs primaires de l'Académie de Nancy, par M. Piroux, à la suite de la précédente.

Nancy, le 10 février 1832.

Monsieur L'Insttiuteur,

Le zèle qu'exigent vos honorables fonctions est un sûr garant que vous voudrez bien répondre à l'appel que j'ose vous adresser dans l'intérêt des malheureux enfans qui semblent ne pouvoir profiter de vos leçons. Vous ignorez sans doute qu'il existe en France plus de 20,000 sourds-muets (environ 250 dans chaque département), et que toutes les écoles, au nombre de 20, en contiennent à peine 600. Jugez de l'ignorance à laquelle sont condamnés tous ceux à qui l'on néglige de

---

(1) M. le Recteur, qui approuvait sans restriction, ma théorie et ma pratique, prit fait et cause pour moi, contre la plus aveugle critique. Il le prouva, en prenant les mesures nécessaires pour organiser de ces petites écoles dont on fait maintenant tant de bruit à Paris. De là, la circulaire que l'on vient de lire. Bientôt après, sur un grand nombre de points, la tâche fut commencée avec succès, et le mouvement alors imprimé n'a fait que s'accroître. Appelé à d'autres fonctions, sur ces entrefaites, M. Soulacroix fut remplacé par un autre Recteur, qui voulut bien seconder aussi mes efforts. Mais, ayant moi-même à vaquer à de plus grands soins, à mesure que le nombre de mes élèves augmentait, je laissai quelque temps aller les choses presque d'elles-mêmes.

tendre une main secourable. L'ordre moral se réduit pour eux à de grossières apparences. Pour eux, il n'y a ni législation ni religion. Tandis que, si on les instruisait, on leur donnerait une profession, un langage, des mœurs, qui en feraient des citoyens utiles, honnêtes et pieux. Telle est même en particulier la puissance des méthodes dont je fais usage, que j'ose m'engager formellement à produire dans l'espace de 4 ans de plus grands résultats que ceux que l'on obtient ailleurs en 5 et même 6 ans.

L'Etablissement que je dirige aspire, avec quelqne raison, à centraliser les dix départemens environnans, et déjà il en réunit cinq. Les autres ne sont encore liés que par des promesses dont j'attends avec confiance la prochaine réalisation. La bienveillance du Roi, la protection du Gouvernement, l'appui des autorités locales et une vive satisfaction intérieure, sont les plus grands mobiles de mes continuels efforts, les gages d'une prospérité future. Cependant, il est un obstacle au développement de l'utile institution confiée à mes soins. Cet obstacle est, qui le croirait ! l'inaction des parens, l'indifférence de ceux-là mêmes qui sont les plus intéressés à mes succès.

Aidez-moi donc, Monsieur l'Instituteur, à faire tout le bien que j'ai en vue. Vous le pouvez facilement, soit en exhortant les parens des sourds-muets à ne point désespérer de l'avenir de leurs enfans, soit en commençant vous-même leur instruction, soit enfin en adressant pour eux, avec les renseignemens demandés par M. le Recteur et la recommandation des autorités locales, des pétitions à M. le Préfet du département, à l'effet de leur faire obtenir, à l'Institut des sourds-muets de Nancy, une des bourses votées ou à voter par le conseil général. Soyez sûr que tôt ou tard l'administration accueillera favorablement vos vœux ; mais, toujours est-il qu'il faut lui faire connaître les besoins, si l'on veut qu'elle fournisse des secours. Ainsi vous demanderez une bourse entière pour les sourds-muets sans fortune, une demi-bourse pour ceux qui jouissent de quelque aisance. Nous laisserons les pères de famille riches, juger eux-mêmes s'ils doivent préférer un peu d'argent au bonheur de leurs enfans, et à leur propre consolation. C'est donc uniquement pour les malheureux que je viens solliciter de vous une intervention paternelle, parce que rien n'est plus pur, plus entraînant que le plaisir de les obliger.

Je n'aurai, Monsieur l'Instituteur, qu'un seul moyen de vous prouver ma reconnaissance, c'est de vous offrir un exemplaire de mes ouvrages sur l'instruction primaire des sourds-muets. Ainsi, mandez-moi, *par l'intermédiaire de l'Académie,*

si vous êtes dans le cas de vous en servir en faveur de quelque sourd-muet indigent, et aussitôt je vous en adresserai gratuitement un exemplaire (1).

Veuillez, etc.

PIROUX.

PIÈCE J. — Page 9.

LETTRE de M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg, ayant pour objet de m'accuser réception de mon ouvrage, et de m'inviter à me rendre dans cette ville, pour réaliser le projet que nous avions formé ensemble.

Strasbourg, le 19 Juillet 1830.

MONSIEUR,

J'ai reçu les exemplaires précieux que vous avez bien voulu m'adresser de la première livraison de votre bel ouvrage. Je vous suis très-reconnaissant de cet envoi.

Je viens de m'entendre encore et définitivement avec M. le Préfet pour l'appel à la classe normale des instituteurs, pendant les vacances. J'y comprendrai autant que possible ceux qui appartiennent aux communes dans lesquelles se trouvent le plus grand nombre de sourds-muets. Nous comptons sur vous pour l'instruction à donner pendant cette réunion.

Je vous félicite de la belle exécution que vous avez commencé à donner à votre grande conception, et je m'estimerai heureux de pouvoir en faire profiter notre Académie. Je désire beaucoup en même temps pouvoir contribuer à vous indemniser des sacrifices que vous faites dans l'intérêt public. M. le Préfet (Nau de Champlouis) n'est pas étranger à ma sollicitude. Nous en causerons lorsque vous serez ici (1).

Conservez-moi, je vous prie, des sentiments dont je suis jaloux.

T. ORDINAIRE.

---

(1) Je n'ai, présentement, aucun commentaire à faire sur cette circulaire.

(1) Quelques mois auparavant, j'avais fait un voyage à Strasbourg, et j'avais entretenu M. le Recteur de ce que je commençais à réaliser à Nancy, de concert avec son collègue, pour le bien des sourds-muets.

Pièce K. — Page 9.

LETTRE de M. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg.

Paris, 22 octobre 1830.

Monsieur le Recteur,

J'ai reçu, avec le rapport que vous m'avez adressé sur la réunion des instituteurs qui a eu lieu à la classe normale primaire de Strasbourg, pendant les vacances, l'ouvrage, le tableau et copie de la lettre de M. Piroux, directeur de l'Institut des sourds et muets de Nancy, qui s'est rendu à Strasbourg pour développer aux instituteurs, dans des conférences, les procédés de son enseignement. Vous rappelez dans votre rapport que, l'année dernière, M. Dupont, instituteur du premier degré à Nancy et auteur de la Citologie, était venu également à Strasbourg, sur votre invitation, pour ajouter, à l'enseignement donné par les maîtres de la classe normale, celui de la méthode qu'il a inventée.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les détails contenus dans votre rapport sur ces conférences d'instituteurs et sur les bons résultats qu'elles ont produits. Je vous invite, Monsieur le Recteur, à témoigner d'une manière particulière à M. Piroux ainsi qu'à M. Dupont, ma satisfaction et celle du Conseil royal, pour leur zèle et pour leur services (1).

Recevez, etc.

Duc de Broglie.

---

(1) Tout me porte à croire que le rapport de M. Désiré Ordinaire est la première pièce adressée officiellement au ministère de l'Instruction publique, au sujet des sourds-muets, considérés comme pouvant recevoir un commencement d'instruction dans les écoles primaires.

Pièce L. — Page 9.

A. S. EXC. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes.

Nancy, le 3 décembre 1830.

Monsieur le Ministre,

Quoique l'enseignement des sourds-muets n'entre point dans les attributions de votre ministère, veuillez néanmoins me permettre d'attirer un instant votre attention sur une classe d'infortunés dont un jour les intérêts pourraient être confiés à votre administration. Comme vous le savez, sans doute, il y a environ trois quarts de siècle que l'art d'instruire les sourds-muets a pris naissance en France, et les établissements propres à le mettre en pratique s'y sont multipliés, au point qu'aujourd'hui on en compte plus de vingt, parmi lesquels il faut distinguer les deux Institutions royales et les Institutions qui ne reçoivent que des subventions communales et départementales. Un pareil état de choses semblerait au premier coup d'œil ne rien laisser à désirer; mais, si l'on songe qu'il existe dans le royaume plus de seize mille sourds-muets, et que toutes les écoles n'en renferment pas six cents, on conçoit une autre opinion. Bien plus on ne peut se défendre des plus vifs regrets, quand on sait que l'éducation de ces êtres si malheureux, n'est la plupart du temps confiée qu'à des hommes qui n'ont point fait d'études spéciales, et sur lesquels aucune surveillance n'est et ne peut être exercée; que trop souvent l'élève ne profite que très-imparfaitement des énormes sacrifiees faits pour son instruction, et qu'enfin, outre que les sourds-muets arrivent actuellement jusqu'à l'âge de douze ans, terme moyen, sans recevoir aueune culture, il n'existe pas un seul ouvrage qui les soutienne dans leurs études, et où ils puissent retrouver plus tard les connaissances oubliées.

Voué dès ma jeunesse à l'instruetion des sourds-muets, j'aurais cru manquer de courage, si je négligeais de vous faire connaître, M. le Ministre, des inconvénients sur lesquels j'ai longtemps gémi en silence, et auxquels il n'est pas impossible d'obvier. Il ne m'appartient pas de vous indiquer les mesures qui paraîtraient les plus propres à régulariser et à étendre l'enseignement des sourds-muets, parce que votre sage prévoyance vous mettrait sans peine sur la voie du système le plus avantageux, dans le eas où vous auriez à vous en occuper particulièrement. Seulement

j'oserai vous adresser une observation relativement à la nécessité et à la possibilité de diviser ce genre d'enseignement, en enseignement primaire et en enseignement secondaire, celui-ci étant réservé à des écoles formées en grand, celui-là aux parents et aux instituteurs ordinaires.

Par là, les sourds-muets n'arriveraient plus à l'âge des études classiques, après n'avoir longtemps vécu que de la vie animale, au milieu des inutiles regrets d'une famille désolée.

Des cours faits dans les écoles normales primaires, ou au sein des institutions de sourds-muets, et quelques ouvrages suffiraient pour parvenir à un but si avantageux. Le premier de ces moyens a même déjà subi l'épreuve de l'expérience dans les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin, et j'ai entrepris la publication de deux traités intitulés le *Vocabulaire* et la *Grammaire* des sourds-muets, ce dernier ouvrage devant constituer le second moyen. Le vocabulaire renferme dix mille mots interprétés par le dessin, et comprend environ deux mille cinq cents dénominations simples et complexes, ou portions de phrases. La grammaire fera connaître, à l'aide de la mimographie ou du dessin abrégé des gestes, les rapports des mots et les formes usuelles du discours. A ces deux ouvrages, qui n'ont pas de plus grand mérite que celui de la simplicité, seront jointes des instructions pour les maîtres et des exercices gradués pour les élèves. Déjà, M. le Ministre, vous pouvez juger de l'utilité du *Vocabulaire* par la simple inspection de la première livraison qui a paru sous la forme d'un livre et sous celle de morceaux de carton renfermés dans les boîtes. Pour faire usage de cette première livraison, l'élève apprend d'abord l'alphabet manuel, ensuite il etudie les mots avec le mouvement de ses doigts, comme les enfants ordinaires les étudient avec les mouvements de l'organe vocal, produisant ou non des sons. Il n'a même plus besoin que de la surveillance d'une personne tant soit peu instruite ou du concours d'un camarade, pour acquérir en six mois plus de notions et de mots qu'il n'en apprendrait dans le même espace de temps, au sein de l'institution la mieux dirigée, mais qui n'aurait pas adopté le même moyen.

Aussi, M. le Minstre, suis-je assez heureux pour pouvoir vous présenter, au besoin, des attestations qui prouveraient irréfragablement que de très-jeunes enfants se servent de mes ouvrages avec beaucoup de succès et au grand contentement de leurs parents, et que les chefs des principaux établissements de sourds-muets en tirent un parti très-avantageux.

Un seul désir me reste à satisfaire, M. le Ministre, c'est de pouvoir conduire le plus promptement possible une pareille entreprise à sa fin ; mais, réduit à de trop faibles ressources et placé dans une province d'où il est difficile de donner à mes travaux la publicité désirable, j'ose, avec le sentiment du bien que je voudrais faire, vous prier de soutenir mes efforts par les encouragements dont ils pourraient vous paraître dignes, et que vous seriez à même de leur accorder (1).

Daignez, etc.

PIROUX.

PIÈCE M. — Page 10.

RÉSUMÉ d'un cours d'enseignement primaire des Sourds-Muets, fait à l'école normale primaire de Strasbourg, en septembre 1830, et imprimé en un tableau in-plano.

Au milieu du mouvement imprimé à l'instruction publique, une coupable indifférence ne laissera pas le plus grand nombre des sourds-muets dans le dénûment absolu des connaissances nécessaires à la vie sociale. Si la liberté nouvellement conquise garantit les droits légitimes des hommes qui vivent dans la prospérité, elle ne les affranchit pas des obligations dont ils invoqueraient eux-mêmes les bienfaits, s'ils étaient nés dans une situation malheureuse. Or, de tous les maux qui accablent la vie humaine, il n'en est pas qui commandent la commisération de la société à un plus haut point que ceux qui frappent d'innocentes créatures au début de leur existence, et quand ces maux anéantissent les moyens ordinaires de la communication de la pensée, sont-ils moins cruels que la perte d'un père et d'une mère,

---

(1) Je reproduis cette lettre, uniquement parce qu'elle est la première que j'aie écrite au Ministre de l'instruction publique, et probablement aussi la première qu'il ait reçue, après le rapport de M. D. Ordinaire, touchant les sourds-mets. Je devais paraître bien hardi dans mes assertions ; car à cette époque, l'art de l'abbé de l'Epée passait encore pour être le privilége d'un très-petit nombre d'hommes, pour ainsi dire, extraordinaires. La réponse du minstre me donna néanmoins des espérances.

Le journal *Le Lycée*, du 9 décembre 1830, a publié sur mes travaux un long article, que je regrette de ne pouvoir transcrire ici.

que la privation de toute fortune? Non, sans doute. Aussi est-ce bien moins sur l'insensibilité de leurs concitoyens que les sourds-muets ont encore à gémir que sur l'imperfection du système actuellement suivi pour leur éducation. Une comparaison rendra cette assertion évidente. L'enseignement ordinaire comprend, comme on sait, trois périodes, dont la première fournit l'éducation domestique, qui apprend à parler et à agir selon les besoins de l'enfance; la deuxième, l'instruction primaire, qui montre à lire et à écrire, et enseigne les connaissances les plus indispensables ; la troisième, l'instruction secondaire, qui fait connaître les principales productions littéraires et scientifiques de l'esprit humain.

Eh bien ! pour l'enseignement des sourds-muets, ces trois périodes se réduisent à une seule, c'est-à-dire que l'on attend qu'un sujet ait atteint sa 12e année, terme moyen, pour travailler au développement de son intelligence. Combien un pareil ajournement doit être funeste aux enfants, qu'il prive des soins les plus précieux ; aux parents, dont il retarde la consolation, et enfin aux maîtres, dont il rend la tâche plus difficile ! Le vice de la méthode adoptée provient donc de ce qu'elle ne cherche pas à réparer assez tôt chez les sourds-muets les fâcheuses conséquences de la privation de l'ouïe et de la parole.

Ainsi il est urgent d'organiser l'enseignement des sourds-muets sur des bases plus larges et plus solides. Les nombreux infortunés qui en réclament les secours, et les avantages que la société peut elle-même en retirer, sont des motifs auxquels on ne saurait résister plus longtemps. Un recensement opéré en 1828 a prouvé qu'il existe en France près de 16,000 sourds-muets, c'est-à-dire environ 200 par département, et comme il est démontré par l'expérience que le sort ne fait acception de personne, il s'ensuit qu'il est de l'intérêt général et de l'intérêt particulier que l'art de les instruire se propage en tous lieux, et se transmette à la postérité la plus reculée.

Dans la France seule, on compte environ vingt établissements ouverts aux sourds-muets, ou environ un pour quatre à cinq départements, ce qui serait plus que suffisant, si chaque établissement était formé en grand. Mais à peine se trouve-t-il 600 élèves dans toutes ces écoles ; et comme dans les instituts royaux, par exemple, les élèves sont ordinairement retenus cinq à six ans, moyennant une pension annuelle de 500 à 1,000 francs, il en résulte que leur instruction entraîne des frais énormes, qui effraient les familles et paralysent souvent la bienfaisance de l'administration. Encore, si les sourds-muets profitaient également des soins de leurs maîtres et ne perdaient pas, au bout de quelques années, presque tout le fruit de

leurs tardives études! Mais hâtons-nous d'annoncer qu'il est heureusement un remède aux inconvénients que nous signalons. Ce remède est entre les mains des parents et des instituteurs primaires. Il suffit que les uns et les autres se servent avec quelque constance des moyens que l'on peut aisément mettre à leur disposition. Par là ils rendront bien certainement l'instruction classique des sourds-muets moitié moins longue, moitié moins dispendieuse, et infiniment plus profitable.

Mais, objectera-t-on, quelles peuvent être les méthodes à mettre en usage pour aider si puissamment au développement de ces jeunes intelligences, que le plus profond silence semble isoler à jamais de la société? Quelques réflexions vont d'abord en donner une idée générale. Personne n'ignore qu'il se passe chez l'homme, dans l'état normal et civilisé, divers ordres de phénomènes qui se rapportent à la vie, au mouvement, au geste, à la parole et à l'écriture. Or, à l'exception de la parole, ces cinq sortes de faits sont du domaine des sourds-muets. Chez eux comme chez nous, ils engendrent graduellement une intelligence qui parvient à les maîtriser à son tour. En suivant, à l'égard des sourds-muets, les conseils de l'hygiène, on peut fortifier leur santé et prévenir leurs maladies. Avec les procédés de l'industrie, on parvient à leur enseigner un métier quelconque. Au moyen des règles de la civilité, des maximes de la morale et de la religion, il est possible d'en faire des hommes sociables, probes et pieux. Enfin tout le monde sait, avec plus ou moins de certitude, que l'on peut apprendre à lire et à écrire aux sourds-muets, à l'aide d'un enseignement composé de moyens naturels et artificiels. On leur rend même la parole, en exerçant peu à peu leurs poumons à la production volontaire du souffle, et les diverses parties de la bouche à la formation des sons et des articulations qui entrent dans la composition des mots.

Examinons maintenant en particulier les intermédiaires propres à opérer de si grandes merveilles. On en distingue quatre principaux. Ce sont : le langage des gestes, l'alphabet manuel, le dessin et l'écriture. Ces moyens ne sont à proprement parler que des instruments de communication; car les seules sources des connaissances sont les sensations et les sentiments, qui en fournissent les matériaux, et la réflexion, qui les élabore, les généralise et les multiplie. On doit donc exciter autant que possible la sensibilité et l'activité des sourds-muets pour développer leur intelligence. A cet égard, on suivra une marche semblable à celle qui réussit si bien avec les enfants ordinaires.

Le langage des gestes. — Le langage des gestes occupe à juste titre le premier

rang parmi les moyens de communication employés avec les sourds-muets. Il est la pierre angulaire de leur enseignement. Ses éléments sont les positions et les mouvements de nos organes. On distingue deux sortes de gestes : les gestes indicateurs et les gestes descriptifs. Les premiers sont simples ; ils supposent l'objet présent. Les seconds sont plus ou moins complexes ; ils supposent l'objet absent. Si l'objet est de l'ordre physique, ils le désignent en décrivant sa forme ou en imitant le mouvement qui lui est le plus habituel, ou même le mouvement que l'on exécute ordinairement en se mettant en rapport avec lui. Si l'objet est de l'ordre moral, on le représente par des gestes figurés ou métaphoriques fondés sur les mouvements naturels qu'il excite dans notre organisation.

Quant à la construction de ce langage, elle peut varier presque à l'infini ; elle tient essentiellement à l'ordre que les circonstances établissent dans les idées. Ainsi l'on peut traduire en gestes la phrase suivante selon le premier ordre et selon le second :

Je connais M. votre père. — Père M. votre connais je.

Cependant le premier arrangement convient mieux à l'énonciation pure et simple ; le second, à une explication. Enfin le langage des gestes doit être parlé avec une certaine gravité et sans effort.

Les sourds-muets ont une aptitude toute particulière à inventer ce langage et à s'en servir ; nous-mêmes nous en faisons un fréquent usage. Pour le perfectionner, il suffit de l'observer et de suivre en cela toutes les inspirations du goût et du bon sens.

L'alphabet manuel. — Il est bien vrai que l'enseignement des sourds-muets reçoit du langage des gestes un immense service ; mais si ce langage était employé exclusivement, il développerait un système d'idées peu en harmonie avec le génie des langues parlées : il exprimerait implicitement une foule d'idées qui demandent à être rendues formellement. C'est donc un grand avantage que de pouvoir représenter par des positions de doigts tous les caractères de l'imprimerie et de l'écriture ; d'avoir enfin ce que l'on nomme l'alphabet manuel, instrument précieux pour les sourds-muets, pour leurs maîtres et même pour les personnes devenues sourdes dans le cours de leur vie. On ne saurait en faire un usage trop fréquent. Il acquiert une rapidité qui va toujours croissant. On doit l'accompagner du jeu de la physionomie, et appuyer sur les dernières lettres des mots pour les distinguer

entre eux. Peu de jours suffisent pour apprendre l'alphabet manuel. On peut encore s'en servir pour enseigner plus promptement la figure des lettres et l'orthographe aux enfants ordinaires, et ce ne sera même que quand ils le connaîtront tous, que les sourds-muets pourront être réellement rendus à la société.

Pour produire ces heureux effets, un tableau représentant l'alphabet manuel sera, avec celui-ci, placardé dans les écoles primaires. Afin de conserver les deux plus longtemps, il serait bon de les faire coller sur le même carré de toile ou de carton, l'un contre l'autre, et de les recouvrir d'un vernis transparent.

Le dessin. — Les deux moyens dont nous venons de parler, sont d'une telle utilité pour l'instruction des sourds-muets, que la plupart des écoles actuelles en font presque exclusivement usage. Mais ils ont, à côté de leur efficacité, l'inconvénient d'être fugitifs, et de ne pas paraître dès l'abord à tout le monde aussi puissants qu'ils le sont en effet. Il serait donc difficile de former les parents et les instituteurs à l'art d'élever les jeunes sourds-muets, si l'on ne pouvait découvrir un nouveau moyen d'un emploi plus sûr et plus facile, un moyen qui tînt lieu, par sa permanence et sa simplicité, de toute explication, et qui montrât aux yeux ce qui doit entrer dans l'esprit. Or, ce levier précieux est le dessin, sorte d'écriture naturelle, qui remplace la présence des objets, et qui habitue peu à peu à penser en leur absence. Le dessin a, en quelque sorte, ses éléments et sa syntaxe comme une langue; mais l'expression des personnes, des temps, des modes du verbe, lui est totalement interdite.

On n'abusera pas du dessin; on devra même en borner l'usage à l'interprétation de dénominations plus ou moins composées et de certaines portions de phrases usuelles, semblables aux suivantes :

1° *Cheval*, *Montre*, etc.; 2° *un Arbre abattu*, *une Table ronde*, etc.; 3° *un Couteau de table*, *un Moulin à vent*, etc.; 4° *un Jardinier arrosant des fleurs; un Homme assis au pied d'un arbre*, etc.; *une Femme qui porte un enfant sur ses bras; un Chien qui poursuit un lièvre dans une plaine*, etc. Tels sont les principaux types d'après lesquels nous publions un ouvrage en cinq livraisons (1), intitulé *le Vocabulaire des sourds-muets*. Il renfermera près de 10,000 mots interprétés par le dessin. Au moyen de ce livre, les élèves pourront étudier seuls ou avec un ca-

(1) Une seule a paru.

marade, en se servant de l'alphabet manuel pour retenir l'orthographe des mots, et du dessin pour en connaître la signification. Chaque maître pourra composer sur le même plan des cahiers supplémentaires pour les mots qui ne se rencontreront point dans le Vocabulaire. Quant à l'ordre que l'on doit suivre, on ne s'en imposera pas d'autre, en commençant, que celui auquel la mère se conforme naturellement avec son enfant. Nous conseillons, pour obvier à toute espèce d'inconvénient, d'isoler les premiers sur de petits morceaux de carton, en plaçant le dessin sur le revers opposé. On pourra se procurer ensuite des exercices dépendants de l'ouvrage, si l'on ne préfère en composer soi-même. On présentera d'abord les mots séparément, puis deux à deux, trois à trois, etc.; de manière qu'ils offrent des rapports usuels, qui, quand ils seront connus explicitement, rendront nécessaires les mots que l'on nomme *pronoms*, *articles*, *adjectifs*, *verbes*, *prépositions*, *adverbes*, *conjonctions*, *interjections*, pour lesquels on fera des gestes particuliers, qui seront traduits ensuite dans l'écriture. On aura soin aussi de se rendre compte de la coïncidence qui se trouve entre les dessins et les mots, en attachant aux uns et aux autres le même geste.

Les enfants doués de la parole, ceux d'entre eux surtout dont l'intelligence ne se développe que lentement, acquerront sans peine, à l'aide de notre ouvrage, des idées plus exactes ou plus claires, et ils se familiariseront aisément aussi avec les premiers éléments de la lecture, la plus grande difficulté qu'ils aient à vaincre, et pour laquelle, sans ce procédé, il n'y a pas de moyen naturel de transition.

Les formes ordinaires de la phrase peuvent être facilement enseignées par l'intermédiaire du geste et de la mimographie. Nous publierons à cet égard une grammaire particulière fondée sur la syntaxe de ce langage, et à laquelle seront joints des exercices, des questions avec et sans réponses, et des descriptions complètes et incomplètes. Quand on aura enseigné ce que pourront contenir le vocabulaire et la grammaire ainsi que les exercices, on aura eu souvent l'occasion de faire connaître à l'élève une foule de particularités; on aura cultivé ses facultés; on l'aura habitué à l'étude, à l'obéissance, à une conduite régulière. Alors on aura fait avec une satisfaction continuelle ce que nous ne craignons pas d'appeler la première moitié de son éducation; et alors même qu'on n'obtiendrait pas d'aussi grands succès que ceux que nous promettons, on parviendrait du moins sans peine à enseigner les connaissances les plus nécessaires à la vie sociale. Que l'on commence donc, comme nous l'avons indiqué, et bientôt on jugera par expérience si nous exagérons la vérité! Encouragé nous-même, nous nous hâterons de com-

pléter notre travail et de fournir toutes les explications qu'on pourra nous demander.

L'écriture. — Quant à l'écriture ordinaire, les sourds-muets sont capables de l'apprendre absolument de la même manière que les enfants qui parlent. On peut même assurer que, pour tracer les lettres et les chiffres, ils ont plus d'aptitude que leurs camarades mieux favorisés de la nature.

Instituteurs primaires, à qui les familles et l'administration confient la plus honorable mission, vous qui êtes appelés non-seulement à répandre les lumières de la civilisation, mais encore à propager les sentiments généreux, par les exemples édifiants aussi bien que par les bons préceptes, vous ne fermerez pas l'entrée de vos écoles à ces pauvres enfants, qui n'ont d'autre tort que le malheur d'être nés avec une faculté de moins. Non, vous ne refuserez pas de faire pour eux ce qui est en votre pouvoir ; vous consolerez de bonne heure leurs parents, en leur promettant votre assistance ; vous recommanderez à leurs mères de ne pas les traiter avec une tendresse aveugle, qui étoufferait en eux l'énergie physique et le discernement moral, ou avec une froide indifférence, qui rendrait la vie de relation presque nulle chez eux. Enfin, s'ils sont sans fortune, vous réclamerez pour eux la bienfaisance de l'administration et des personnes charitables.

Par tant de bonnes œuvres, vous ne gagnerez pas seulement l'estime et la reconnaissance de vos concitoyens, mais nous pouvons vous assurer que vos précieux services ne seront pas sans récompense, et que, dans ce nouvel enseignement, vous puiserez, avec un charme extraordinaire, la solution d'un grand nombre de questions agitées depuis longtemps dans vos écoles, et une foule de vues nouvelles, qui ne manqueront pas de tourner au profit de tous vos élèves (1).

Piroux.

---

(1) Je le demande, sans ostentation, qu'a-t-on fait de plus ? qu'a-t-on fait de mieux, depuis trente-trois ans ? Ce n'est même que depuis cinq ou six ans qu'on se remue pour faire moins bien. Quand on n'a ni vocation ni goût pour la carrière qu'on parcourt, on espère arriver plus vite au but, en barrant le chemin aux autres ; mais l'injustice que l'on commet est tôt ou tard punie. Pendant vingt-cinq longues années, les vingt mille sourds-muets français, sur le sort desquels on s'apitoie tant aujourd'hui, ont été privés des bienfaits que j'avais trouvé le moyen de leur procurer. Mon travail n'était pas insuffisant, puisque je me réservais de le compléter par des cours normaux, et que j'annonçais la publication de tous les ouvrages nécessaires. Mais, quand on ne fait rien soi-même, on n'a ordinairement d'autres soins que d'empêcher les autres de mettre la main à l'œuvre.

Pièce N. — Page 10.

CIRCULAIRE à MM. les Recteurs d'Académie.

Nancy, le 25 avril 1831.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser, par le même courrier, quelques exemplaires de deux tableaux que je publie en ce moment, dans le but d'étendre, à tous les sourds-muets, le bienfait d'une première éducation. En daignant les examiner, vous apprécierez, je l'espère, les heureux effets qu'ils produiraient, dans les écoles primaires de votre Académie, s'ils y étaient introduits, et j'ose croire que, sachant que vos collègues de Nancy et de Strasbourg s'en sont procuré, le premier 1,000 exemplaires, et le second 1,300, vous voudrez bien imiter leur exemple, et affecter aux nombreux sourds-muets que renferme votre Académie, une partie des sommes que l'administration générale ou départementale peut mettre à votre disposition, pour seconder l'enseignement élémentaire.

Le prix des deux tableaux réunis n'étant, M. le Recteur, que de 1 franc, il est possible, comme vous le comprendrez aisément, de faire, en les propageant, un bien immense à tous les sourds-muets d'un département, ne serait-ce qu'avec une somme égale au montant du prix annuel d'une pension, qui ne sert ordinairement qu'à former la 4e ou 5e partie de l'éducation d'un seul sujet? D'ailleurs ne convient-il pas, avant de placer un sourd-muet dans une institution spéciale, de chercher à utiliser en sa faveur la bienveillance des personnes qui l'entourent, surtout pendant cette première période de la vie qui n'est jamais inpunément consommée dans l'isolement et l'inaction ! De plus, quand un sourd-muet a terminé ses études classiques, est-il réellement rendu à la société par cela seul qu'il est instruit, et sans que ses concitoyens soient dégagés de tout préjugé à son égard, ni initié à son langage manuel ? Non, sans doute ; et quels que soient le talent et le zèle des instituteurs de sourds-muets, je ne crains pas d'affirmer, au nom de l'expérience, qu'ils ne produiront jamais qu'une œuvre imparfaite, périssable, ruineuse, aussi longtemps que leur tâche ne sera pas partagée par les parents et les maîtres ordinaires.

J'ajouterai, M. le Recteur, que déjà MM. les Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur ont donné des preuves de l'intérêt qu'ils portent aux travaux que

j'ai entrepris pour le soulagement d'une classe d'infortunés si longtemps abandonnés, et que la mesure que je vous propose de prendre, outre qu'elle produirait ce que l'on peut attendre de l'administration, attirerait encore, sur vous et sur les instituteurs de votre Académie, la reconnaissance et l'affection des familles consolées.

Veuillez, M. le Recteur, m'accuser réception de cette circulaire, et me faire savoir si je dois faire imprimer les tableaux dont il s'agit, pour votre Académie, et quel nombre vous en désireriez (1).

Daignez, etc.

PIROUX.

---

(1) Ne prévoyant pas la nouvelle défection qui m'attendait, je crus devoir, avant de connaître la décision du Ministre, m'adresser directement à ceux de MM. les Recteurs qui ignoraient mes travaux. Plusieurs d'entre eux me répondirent de manière à me faire espérer qu'ils imiteraient leurs collègues de Nancy et de Strasbourg. Mais, quand j'eus reçu la réponse du Ministre, et pris connaissance du rapport qui lui fut fait, je jetai le manche après la cognée, du moins pour ce qui était étranger aux huit départements tributaires de mon établissement. Ce rapport, signé G. de M., fut rédigé par un des administrateurs de l'Institution de Paris, qui ne connaissait même que de vue le mode d'enseignement le plus stérile qu'il soit possible d'imaginer. Aussi ne roule-t-il sur aucun principe, aucun argument, aucune expérience. Je cite : « M. Piroux est un instituteur plein de zèle et digne d'estime à tous égards. Il a un vrai talent pour instruire les sourds-muets. Nous avons été à *portée* d'apprécier son mérite...; nous devons le recommander d'une manière particulière à votre bienveillance ; mais il s'est évidemment mépris sur la *portée* des moyens qu'il propose... Le travail devrait être un *Manuel complet* à l'usage des parents et des instituteurs primaires. Ce travail *si désirable*, que nous avons souvent demandé, *est encore à faire*. Nos vœux sont consignés dans le Traité de l'éducation des sourds-muets du B[on] de Gérando (1827). Nous les avons exprimés au Ministre de l'Intérieur. Nous lui avons adressé un *projet* d'instruction pour les parents des sourds-muets. Le Ministre l'a adoptée, l'a publiée ; mais nous nous sommes *bornés*, il est vrai, à *quelque direction générale*. Nous devions *attendre*, pour donner des conseils plus pratiques, le PERFECTIONNEMENT des procédés de l'art, perfectionnement que nous avons provoqué et provoquons *sans relâche*. »

A tout cela, je réponds : 1° Qu'il y a contradiction entre l'éloge décerné à ma personne, et l'erreur, pour ne pas dire l'ineptie qu'on me prête ; 2° Que l'enseignement pratique que j'avais donné et l'assentiment formel de deux Recteurs distingués, méritaient d'être pris en plus sérieuse considération ; 3° Que mes tableaux (d'un prix minime) n'étaient que le résumé d'un cours pouvant se faire avant ou après les avoir lus ; qu'en tout cas ils conservent les souvenirs et mettent sur la voie, autant que la chose est possible, avec l'écriture sans la parole ni l'action ; 4° Que d'exiger un *Manuel complet* avant d'entreprendre un enseignement qui n'a pas encore été tenté, c'est attribuer aux livres une vertu qu'ils n'ont pas plus en matière d'éducation qu'en médecine, par exemple ;

Pièce Q. — Page 10.

EXTRAIT du Rapport fait par M. Gillon à la Chambre des Députés sur le Budget de l'Instruction publique, le 16 mai 1833.

Nous ne dirons rien, cette fois, *des écoles normales primaires*, dont nous avons longuement parlé dans le précédent rapport. Toutefois il est une amélioration à souhaiter pour elles, c'est d'inculquer, à quelques-uns de leurs meilleurs élèves, ces ingénieuses méthodes que le ciel semble avoir révélées aux hommes pour instruire les sourds et muets à communiquer avec nous par la parole écrite. Cet art merveilleux est devenu si simple qu'il peut aisément être pratiqué par des instituteurs ordinaires. La preuve en a été faite dans une de nos principales villes de l'Est (Nancy), où un maître habile et plein de philanthropie se consacre à la fois à l'éducation des sourds et muets et à l'enseignement des instituteurs qui se disposent à prendre eux-mêmes pareils soins, quand l'exigera ainsi le malheur de quelques-uns de leurs élèves (1).

5° Que d'attendre le *perfectionnement de l'art*, pour donner *quelques* conseils plus pratiques, ce n'est pas faire un grand effort pour aller au secours de 20,000 malheureux ; 6° Que de dire que l'on désire un tel ouvrage, ce n'est pas justifier le droit qu'on s'arroge de porter des jugements si mal fondés ; 7° Que le très-précieux ouvrage du B[on] de Gérando ne systématise pas du tout les procédés ; qu'il n'en fait ni une science ni un art, mais seulement une histoire et une description du point de vue d'un témoin oculaire, et d'un spéculateur en méthodes. Et ce qui prouve qu'on n'a pas le secret qui vient du cœur et du vrai geste, c'est que l'école qui a tenu le sort des sourds-muets dans ses mains, n'a pas, depuis trente-trois ans, mis au monde le moindre ouvrage du genre du mien.

Mais, un fait plus incroyable peut-être, c'est que l'on a repoussé aussi l'ouvrage que Bébian, l'aigle des instituteurs, s'est mis à publier, après avoir vu le mien. Cependant, par un reste d'erreur, il caressait encore le rêve irréalisable de ses juges non naturels.

(1) L'expérience heureusement faite dans tout le pays, avait eu trop de retentissement, pour ne pas stimuler les grandes âmes en ma faveur. M. Gillon visita mon établissement avec M. le Recteur, de même que plusieurs inspecteurs généraux de l'Université. L'honorable Député fut frappé de la simplicité et de la portée de mes procédés, et en même temps informé de mes succès pour l'instruction primaire des sourds-muets. Bientôt il proposa au Conseil général de la Meuse de m'envoyer un élève de l'école normale de ce département. Son vœu se réalisa, et il donna lieu au premier fait de cette nature. Dans sa conviction, M. Gillon crut devoir ensuite prononcer, devant la Chambre des

Pièce R. — Page 10.

CHAMBRE des Députés. — Extrait du Moniteur *du 19 juin 1837.*

M. Moreau (de la Meurthe). « Je demande à la chambre la permission d'appeler un instant son attention sur le passage du rapport de la Commission relatif aux sourds-muets.

« Il y a deux institutions publiques de sourds-muets : l'une est à Paris, l'autre est à Bordeaux. C'est d'après une loi de 1796 qu'a été fixé cet état de choses; et aujourd'hui que l'instruction générale est plus répandue, celle des sourds-muets doit recevoir aussi une plus grande extension. De nouveaux établissements publics ne devraient-ils pas être créés dans d'autres parties de la France? Ce caractère ne pourrait-il pas être donné à des institutions particulières distinguées? C'est un point sur lequel j'appelle l'attention particulière du Ministre de l'intérieur.

« Il résulte aussi de ce rapport que le nombre des élèves des institutions publiques est de 299; que 27 seulement y sont aux frais de leurs familles; que les 277 autres sont des boursiers et des demi-boursiers du gouvernement, des départements et des hospices : ce qui prouve que cette cruelle infirmité se rencontre surtout dans les classes pauvres et malaisées de la société. Nous ne devons, d'après cela, aux sourds-muets qu'un plus vif intérêt.

« J'appelle donc l'attention de M. le Ministre de l'intérieur sur ces êtres malheu-

---

Députés, les paroles que l'on vient de lire. Elles attirèrent, sur moi et les sourds-muets, l'attention publique, sous une autre face que celles par lesquelles M. Marchal, Député de la Meurthe, demanda, pour ma maison (29 février 1832), trente bourses, qui furent votées, mais que le même génie malfaisant détourna de sa légitime destination. Mes espérances ne purent que se ranimer. Toutefois, je dus recourir à une autre stratégie. Je me rappelais involontairement les paroles encourageantes de deux rois, de plusieurs Ministres et d'un très-grand nombre d'hommes distingués. Pouvais-je d'ailleurs étouffer le cri de ma conscience?

Peu auparavant, j'avais obtenu la création, par arrêté ministériel, d'une Commission de surveillance, sorte de jury dont les verdicts dissiperaient tous les doutes. Avec elle, j'organisai plus solidement encore ma maison. Je pris un soin plus exclusif de mes propres élèves. Je coordonnai toutes les parties de ma méthode, et je songeai à la publier en entier.

reux, et sur les institutions publiques et particulières qui les reçoivent. Institutions et élèves sont dignes de toute sa sollicitude.

« Le rapport de la commission sur ce point se termine par cette observation :

« Les moyens d'instruction restent donc de beaucoup au-dessous des besoins : « il est vivement à désirer que les procédés de cet enseignement spécial puissent « être assez répandus pour que, dans plusieurs localités, on puisse l'associer à « l'enseignement ordinaire. »

» Ceci réclame également les méditations du Ministre. J'ai déposé dans ses bureaux un ouvrage intitulé : *Bibliothèque élémentaire des sourds-muets,* composé par M. Piroux, chef d'une institution particulière qui existe à Nancy, citoyen aussi recommandable par sa science que par sa moralité et son désintéressement. Je ne demande pas que cet ouvrage soit immédiatement approuvé, mais qu'une commission impartiale soit nommée pour l'examiner, et qu'un concours public apprenne quel sera le meilleur ouvrage sur cette matière si importante.

« Ainsi le vœu de la Commission sera rempli, et cette classe si malheureuse et si digne d'intérêt, recevra, dès son enfance, au sein des familles, et plus tard dans les écoles et dans les institutions, l'instruction qui seule peut lui assurer une existence dans la société (1). »

---

(1) Président de la Commission de surveillance de mon établissement M. Moreau parlait en parfaite connaissance de cause. C'était encore tenter de réaliser, par l'intervention du Pouvoir, le projet que j'avais conçu, et peut-être aussi porter appel, devant la Chambre des Députés, d'un jugement de première instance qui péchait par le fond et par la forme. Mais, soit que le Ministre n'ait pas eu sous la main une commission impartiale, soit qu'il ait tenu ledit jugement pour bon, la proposition de M. Moreau tomba, comme celle de M. Gillon, dans l'oubli. Etant hors d'état de faire par moi-même de grandes dépenses pour le soulagement d'une classe pauvre et malheureuse, je gardai mes manuscrits en portefeuille. Je ne vis pas toutefois, dans le silence du Ministre, un nouvel échec pour moi. Je me mis, un moment, à la place de mes antagonistes, et, sachant qu'ils étaient, à leur insu, séduits par une méthode qui, partant de l'écriture, allait à travers les signes méthodiques, mimiques et pantomimiques, réveiller le vieil homme, je gémis sur leur erreur. Avec un tel système, point de perfectionnement possible. Ma méthode (qui fut le sujet de mon discours de réception à l'Académie de Stanislas, en 1831), marche en sens opposé. Elle va des actions réglées aux gestes érigés en signes, à la dactylologie, à l'écriture, et aux vertus de l'homme nouveau, autant que possible. En prenant cette direction, elle fait d'abord de l'éducation pratique, et, quand elle revient sur ses pas, c'est de

PIÈCE S. — Page 10.

CONGRÈS scientifique de France, tenu à Strasbourg, en septembre et octobre 1842.

MESSIEURS,

La question au sujet de laquelle je viens vous soumettre le résultat de mes réflexions, est conçue en ces termes :

« L'éducation des sourds-muets n'est-elle possible que dans les établissements » spéciaux, ou peut-elle encore se faire dans toute école primaire ordinaire ? Dans » le dernier cas, quels sont les moyens à employer pour mettre les instituteurs en » état d'instruire les enfants sourds-muets avec leurs autres élèves ? »

Honneur aux hommes de bien qui, dans leur sollicitude pour l'humanité souffrante et les progrès de la civilisation, ont eu la généreuse pensée de comprendre cette importante question au nombre de celles que le Congrès scientifique de France est appelé à examiner ! Mon cœur a tressailli de joie, permettez que je le dise, lorsque j'ai lu dans votre programme les lignes que je viens de reproduire, et aussitôt s'est retracé, dans ma mémoire, le souvenir de tous les travaux que j'ai personnellement exécutés depuis dix-huit ans, pour résoudre le grand problème qui vous occupe aujourd'hui. Les faits seuls serviront de base aux idées que je vais avoir l'honneur d'exposer devant vous. Cette manière de procéder me mettra dans l'obligation de vous parler de mes propres œuvres ; mais j'espère que vous m'excuserez, en considérant que le véritable enseignement des sourds-muets n'est encore le partage que d'un infiniment petit nombre d'hommes, dont les vues ne semblent pas même arrêtées, ou qui du moins ne les ont pas publiées.

La philosophie, en éclairant de son flambeau les opérations de l'âme humaine

---

l'instruction qui ne porte pas à faux. Tandis que l'autre méthode ne réussit à bien faire ni l'un ni l'autre, malgré les peines que se donnent ses partisans.

Elle ne peut, comme la mienne, partager la tâche entre la famille, l'école primaire, l'institution et la société. C'est elle qui a, naguère, mis l'œuvre des sourds-muets à deux doigts de sa perte. Heureux donc si, après quarante années de travaux consacrés à la meilleure éducation de six cent trente élèves, je vois la mienne enfin adoptée !

alors qu'elle est unie à des organes intacts n'a malheureusement jeté qu'une faible lumière sur l'état intellectuel et moral des sourds-muets. Longtemps même elle les a déclarés incapables d'éducation. Aristote, Pline et Saint Augustin allèrent jusqu'à leur dénier toute participation à nos connaissances. De nos jours encore, une doctrine philosophique qui a posé en principe que la pensée dépend de la parole, les traite avec une rigueur presque aussi grande.

Mais si, d'une part, nous tenons compte aux sourds-muets d'une organisation d'ailleurs bien conformée ; du besoin de développement inhérent aux facultés de leur âme ; de la grande leçon qu'ils puisent sans cesse dans le spectacle de la nature et de la société ; de l'activité physique qu'ils déploient ; du langage d'action qu'ils se créent ; — et si, d'une autre part, nous considérons tout ce que nous pouvons faire nous-mêmes par le moyen du langage d'action, absorbant le geste et le signe, et à l'aide des arts du dessin, de l'écriture et de nos méthodes scientifiques, l'imagination s'étonne, même sans avoir égard aux précieux résultats qui ont été obtenus, des merveilles d'une bienfaisance éclairée et persévérante en faveur des sourds-muets.

Ce fut surtout en voyant les infortunés que sa charité avait réunis, converser entre eux par des signes naturels, que l'abbé de l'Epée conçut la sublime idée que le langage d'action peut se perfectionner, s'élever à la hauteur d'une langue, se peindre dans l'écriture, et par suite développer l'intelligence sans le secours de la parole. Admirable invention, à laquelle le monde entier a applaudi et dont les bienfaits se répandent de plus en plus !

L'illustre prêtre avait la conscience de toute la valeur de sa découverte : aussi l'a-t-il exposée avec une conviction profonde ; mais les forces d'un homme sont bornées. C'était assez pour la gloire de l'abbé de l'Epée d'avoir traduit, tant bien que mal, ses signes dans l'écriture. Il était théologien, mais nullement philologue. Dès les premiers développements de son principe, il s'est mis à errer. En marchant sur ses traces, ses successeurs se sont presque tous égarés comme lui. De là vient que, depuis plus de cinquante ans, l'art d'instruire les sourds-muets est en quelque sorte resté stationnaire. Toutefois la force des choses et les heureuses inspirations de quelques hommes trop peu connus, ont enfin laissé entrevoir la bonne voie à un petit nombre d'adeptes.

Dans l'état actuel des choses, on compte, il est vrai, un assez grand nombre d'écoles spéciales, et par conséquent beaucoup de sourds-muets appelés à s'instruire ; mais l'homme et le livre qui consommeront l'entière solution du problème,

sont encore à venir. Avouons-le hautement, l'éducation des sourds-muets n'a encore été faite qu'à demi, pour ne rien dire de plus. On s'est arrêté à l'exercice de leur mémoire et de leur imagination ; on a laissé en eux le raisonnement enfoui dans le jugement. Les vertus morales, chez ceux qu'on a dit instruits, ont manqué de l'énergie qui en constitue le principal caractère. Aussi les gouvernements et les familles sont-ils encore dans une hésitation qui, selon moi, dénote plus de sagesse que d'insensibilité.

Ne désespérons pas cependant. Les écarts de nos devanciers étaient aussi inévitables que leurs efforts sont dignes de toute notre admiration. Les progrès que l'esprit humain fait de nos jours, ont aplani nombre de difficultés, et l'active bienfaisance qui se joint à nos mœurs, nous montre, dans un avenir prochain, l'heureuse époque où les sourds-muets jouiront enfin de tous nos droits, parce qu'ils sauront remplir tous nos devoirs.

Rien ne manque, Messieurs, à l'opportunité de la double question que j'ai à examiner. Seulement, je ferai tout d'abord remarquer que les termes dans lesquels elle se présente, ne conduisent pas directement à la solution que je lui donne.

En effet, on demande, en premier lieu, *si l'éducation des sourds-muets n'est possible que dans les écoles spéciales*. Or, n'est-ce pas implicitement affirmer que cette sorte d'éducation, *considérée comme complète,* est vraiment possible dans lesdites écoles ? Eh bien, j'ose soutenir le contraire sans craindre d'être contredit. Quels que soient les services que les institutions spéciales rendent aux sourds-muets, il est certain qu'elles ne laissent, sous ce rapport, que trop à désirer. Il l'est aussi qu'elles ne sont au-dessous de leur mission qu'en partie parce qu'elles manquent de maîtres habiles et de livres accommodés à leur but. Mais ce qui surtout affaiblit l'utilité de leurs résultats, c'est que les élèves qu'elles admettent, ont auparavant passé les dix ou quinze premières années de leur vie dans le plus déplorable abandon.

On demande ensuite *si l'éducation des sourds-muets peut encore se faire dans les écoles primaires ordinaires*. Admettant toujours qu'il s'agit *d'éducation complète*, je répondrai *non*. Quels que soient le zèle et le talent d'un instituteur primaire, sa mission n'étant point de s'occuper exclusivement de l'éducation des sourds-muets, il est évident qu'il ne parviendra jamais à inventer l'idiome des signes tel qu'il est institué dans les meilleures écoles spéciales. Pour devenir instituteur de sourds-muets, il ne faut pas moins de temps ni de travaux que pour se faire médecin, avocat ou prêtre.

La question que j'examine aurait donc dû être posée autrement ; car, selon moi, il s'agit seulement de savoir quelle part les parents, les instituteurs primaires et les instituteurs spéciaux doivent prendre à l'entière éducation des sourds-muets.

Vous le savez, Messieurs, pour nous qui entendons et parlons, l'éducation physique, intellectuelle, morale et professionnelle, s'accomplit pendant la première et la seconde enfance, et pendant l'adolescence, en un mot, depuis le berceau jusqu'à la majorité. D'où vient qu'il en serait autrement pour les pauvres sourds-muets, eux qu'il faut prendre de plus bas que nous, pour les élever aussi haut que nous ? Ma conviction est donc que l'éducation des sourds-muets ne peut se faire aussi avantageusement qu'il est désirable, que par le concours des parents, des instituteurs primaires et des instituteurs spéciaux.

Supposons maintenant, Messieurs, que la famille et l'école primaire aient réalisé tout ce qui est en leur pouvoir en faveur d'un enfant sourd-muet, et que ce même enfant ne soit point assez heureux pour entrer ensuite dans une école spéciale ; eh bien, il possédera du moins un commencement d'éducation propre à faire de lui un honnête ouvrier.

Mais, direz-vous, quels sont les moyens à employer pour attirer ainsi sur les sourds-muets les soins intelligents de leurs parents et des instituteurs primaires ? Le premier de tous est la publication de deux ouvrages : un manuel destiné à guider les mères de famille, et un traité à l'usage des maîtres ordinaires. Les hommes capables de mettre au jour ces livres sont sans contredit les véritables instituteurs de sourds-muets, dont le nombre n'est malheureusement que trop borné. La certitude d'être encouragés, peut seule les déterminer à mettre la main à l'œuvre. L'éclat de vos travaux excitera sans doute leur émulation, et si le gouvernement veut bien de son côté venir à leur secours, nous ne tarderons pas, je l'espère, à obtenir l'objet de tant de vœux.

Je ne vous entretiendrai pas, Messieurs, de la nature des deux ouvrages dont je viens de parler. Qu'il me suffise d'avancer que l'art d'instruire les sourds-muets reposera éternellement sur le langage d'action, soit que, dans certains cas, on parvienne à y ajouter la parole, soit que, dans le plus grand nombre, on soit amené à le transformer en langue écrite.

Cela posé, peut-être me permettrez-vous, Messieurs, de vous faire le récit succinct de mes travaux particuliers, dans les départements au centre desquels est placée l'institution que je dirige depuis quatorze ans, pour atteindre le but qu'on se propose. Généraliser ces travaux, ce sera résoudre la question.

Après avoir, pendant une année, donné mes soins à des enfants sourds-muets, sans autres guides que mon zèle et quelques ouvrages, je suis allé étudier, comme élève-professeur, les méthodes de l'école royale de Paris, d'où je suis revenu, après plusieurs années, pour fonder l'école des sourds-muets de Nancy. A peine avais-je commencé l'éducation de mes propres élèves, que je fus frappé de la différence qui existait dans leurs dispositions. Les uns avaient de la soumission et de la facilité ; les autres en manquaient. Je crus en apercevoir la cause dans le plus ou le moins de soins qu'ils avaient reçus de leurs parents. Dès lors je compris que ma tâche ne devait pas se borner à me dévouer aux seuls élèves qui me seraient confiés, et je conçus le projet de populariser la partie la moins difficile de mes moyens d'enseignement. Une circonstance se présenta qui acheva de me décider. M. le vicomte de Martignac, alors ministre de l'intérieur, passa par Nancy ; il avait, m'a-t-il dit, administré l'école royale des sourds-muets de Bordeaux pendant 18 ans. Je lui soumis le plan d'un ouvrage ; il l'approuva, et me promit de seconder le succès de mon entreprise. Je publiai une première livraison sous le titre de *Vocabulaire iconographique des Sourds-Muets*. Mais, dans l'intervalle, M. de Martignac cessa d'être ministre. Son successeur ne voulut point prendre sur lui de soutenir mes efforts avant d'avoir consulté les chefs de l'école de Paris. Le rapport qui lui fut fait, m'obligea à ne plus m'appuyer que sur moi-même et sur les autorités locales. Persuadé de l'utilité de mes vues, M. le Recteur de l'Académie de Nancy me permit de me présenter avec des sourds-muets instruits aux conférences des instituteurs primaires. En septembre 1830, M, le Recteur de l'Académie de Strasbourg m'appela pour faire, à l'école normale de cette ville, un cours de vingt leçons aux maîtres qui s'y trouvaient réunis en grand nombre. Peu de temps après, M. le Recteur de l'Académie de Nancy obtint de M. le Ministre de l'instruction publique une subvention de 2,000 fr. pour entretenir un certain nombre d'instituteurs primaires dans l'institution que je dirige. Ce fut alors qu'on m'invita à rédiger et à publier un résumé de mon cours normal, lequel fut adressé à toutes les écoles primaires des Académies de Nancy et de Strasbourg.

En même temps que je donnais, par mes leçons orales et mes écrits, une précieuse impulsion à l'enseignement primaire des sourds-muets, j'ouvrais, comme je le fais encore maintenant, mon école à quiconque désirait la visiter ; j'entretenais une correspondance suivie avec toute personne qui réclamait mes conseils ; j'invitais mes concitoyens à des séances publiques ; j'en offrais de particulières aux élèves de l'école normale et du séminaire de Nancy ; j'exerçais, à l'aide du mode mutuel, mes propres élèves à aller au secours de leurs frères d'infortune.

Tant de moyens produisirent çà et là les plus heureux effets ; mais ils ne suffirent point à mon zèle. J'osai entreprendre de publier, sous le titre de *Bibliothèque élémentaire des Sourds-Muets*, vingt-cinq traités à l'usage des écoles spéciales, et de faire paraître un recueil périodique intitulé : l'*Ami des Sourds-Muets*, lequel compte déjà quatre années d'existence. Ce n'est pas tout, je viens d'adresser, de concert avec MM. les Recteurs des Académies de Nancy, de Dijon et de Metz, une longue circulaire à tous les instituteurs primaires de huit départements.

Je mets sous vos yeux des documents authentiques à l'appui de ce que j'avance. Mais ce qui prouve, jusqu'à la dernière évidence, que mes efforts n'ont point été inutiles, c'est que presque tous les nouveaux élèves qui me sont amenés maintenant, savent écrire et sont formés à une précieuse discipline; et cela est si vrai que M. le Ministre de l'instruction publique a déjà eu plusieurs fois à récompenser, dans l'Académie de Nancy, des instituteurs primaires qui avaient mis mes leçons en pratique avec beaucoup de succès.

Je continuerai, Messieurs, avec plus d'ardeur, s'il est possible, les différents travaux auxquels j'ai voué mon existence, heureux si je parviens à contribuer en quelque chose à la régénération morale et religieuse de la classe d'infortunés à laquelle vous portez un si vif et si légitime intérêt (1).

PIROUX.

PIÈCE O. — Page 12.

LETTRE du Maire et du Curé de Saint-Symphorien-des-Bois (Saône-et-Loire).

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le Maire et le Curé de Saint-Symphorien-des-Bois se croiraient coupables d'ingratitude, s'ils avaient l'air de rester indifférents à la générosité que vous avez exercée

---

(1) Je ne ferai point de réflexions sur ce discours. Je rappellerai seulement que j'ai adressé gratuitement l'*Ami des Sourds-Mnets* aux Bibliothèques des chefs-lieux d'arrondissements de huit départements, et je saisirai cette occasion de dire que, quand le même Congrès scientifique a tenu sa session à Nancy, (en septembre 1850), j'ai, en sa présence, lu un autre discours, qui fut publié dans ses Mémoires et j'ai donné une séance qui a obtenu ses suffrages.

envers M. Fouillet, leur instituteur, et, par contre-coup, envers une pauvre Sourde-Muette, qui serait toujours restée dans un état de mort spirituelle et civile, sans la charité qui vous a porté à faire tant de sacrifices et tant de bonnes œuvres. Ce grand détachement et ce grand zèle pour les Sourds-Muets et leur famille, prouvent, non-seulement que votre humble et naïve intention est de les faire jouir le plus tôt possible des avantages de la société dont ils sont privés, mais encore plus de leur ouvrir la voie du salut, dont ils ne pourraient jamais avoir connaissance sans l'instruction nécessaire. Vous savez que celui qui aime Dieu, aime aussi les âmes pour lesquelles le Sauveur a versé tout son sang.

La petite Sourde-Muette, qui sans doute vous intéresse comme tous les Sourds-Muets, a déjà fait de si grands progrès, sous l'égide de son zélé maître, qui vous a bien compris, qu'elle étonne tout le monde, même un inspecteur de Mâcon, qui en est resté tout stupéfait, et en a rendu compte au Préfet de Saône-et-Loire.

Les différents et nombreux ouvrages que vous avez eu la bonté d'envoyer gratuitement à M. Fouillet, instituteur, sont goûtés et saisis de tout ce qu'il y a de marquant dans le pays, et ont excité envers les Sourds-Muets le zèle de toutes les personnes qui aiment le prochain. Enfin, l'élan est donné dans notre département. Vous en êtes l'heureuse cause, soyez-en loué à jamais et récompensé du Ciel, qui ne laissera pas vos sacrifices sans retour.

En attendant, Monsieur le Directeur, daignez recevoir l'assurance de la haute considération, et à la vérité de la tardive, mais parfaite gratitude des soussignés, qui sont vos très-humbles et très-respectueux serviteurs (1).

Saint-Symphorien-des-Bois, le 12 janvier 1846.

MONNET, *maire*. DENNUÉS, *prêtre*, D. T.

---

(1) J'attache le plus grand prix à cette lettre. A elle seule, elle prouve plus que tout le reste, en faveur de ma méthode et de mes efforts.

NOTA. — Par erreur, mais sans l'interversion des pièces, les lettres O et P suivent les lettres Q, R et S, qui, par une autre erreur, ne figurent pas avant le dernier alinéa de la page 10, avec cette explication, que je rétablis ici : M. Gillon (1833) et M. Moreau (1837) portèrent en vain mes vœux devant la Chambre des députés (Q et R), et, malgré la bienveillance avec laquelle le Congrès scientifique de Strasbourg (1842) écouta mes paroles, il ne fut pas donné suite à mes instances (S).

Pièce P. — Page 13.

AVIS publié, en 1850, dans tous les journaux des huit départements et dans mes brochures de 1851, 1852 et 1853.

Ma longue expérience et mes études incessantes pouvant devenir une nouvelle source de consolation pour une partie de mes concitoyens, je crois devoir achever de mettre à leur disposition tout mon savoir et tout mon dévouement.

On le sait, je ne me suis pas borné à me former moi-même et à former mon établissement, à réunir et à instruire des sourds-muets, dont le nombre approche de 380 ; j'ai mille fois exposé devant des visiteurs mes résultats et mes procédés ; j'ai donné assez souvent des séances publiques ; j'ai même fait des cours à des instituteurs primaires ; j'ai répandu dans le pays une multitude d'imprimés ; j'ai fréquemment donné par correspondance des explications sur l'enseignement des sourds-muets. Enfin l'on m'a amené une foule d'enfants atteints de surdi-mutité ou de quelque autre lésion qui entravait leur développement, et je crois avoir prescrit de salutaires directions à leurs parents.

Dois-je m'en tenir là ? Non. Le malheur étant un abîme, la bienfaisance doit s'élever comme une montagne pour le combler. C'est même là la nécessité et ce sera le salut de notre époque.

Les huit départements qui m'envoient des élèves et qui m'encouragent depuis si longtemps, renferment au moins 3,500 sourds-muets et non moins d'enfants arriérés ou égarés, que généralement on gâte ou qu'on rebute trop, et qui, sans le redressement encore possible dans leur enfance, ne quitteraient leur famille que pour aller jeter le désespoir dans d'autres familles, ou peupler les asiles d'aliénés, les prisons, etc.

Or, quand je pense que je connais, au moins en partie, le remède à de si grands maux, je sens que je serais coupable devant Dieu et devant les hommes si je n'offrais pas gratuitement mes conseils aux familles pauvres qui en ont besoin.

Il suffira que l'on soit porteur de l'attestation d'un correspondant de la Société de patronage de Nancy, du Curé ou du Maire, pour que je me fasse un devoir d'indiquer les voies à suivre à l'égard de l'enfant qui me sera présenté, et qu'il faut que je voie, afin de mieux juger de la dégénérescence physique, morale ou

intellectuelle, absolue ou relative, interne ou externe, générale ou partielle, congéniale ou acquise, dont il est atteint (1).

Pièce T. — Page 17.

DISCOURS destiné à être prononcé devant M. Rouland, Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, lors de la visite dont S. Exc. a honoré l'Institution des Sourds-Muets de Nancy, le 26 mai 1862.

Monsieur le Ministre,

En daignant venir dans un asile peuplé d'enfants auxquels l'Université de France a le regret de ne pouvoir départir l'instruction, Votre Excellence nous encourage, maîtres et élèves, à continuer des efforts d'un genre à part pour combattre un des plus grands maux qui accablent notre pauvre humanité.

Si j'avais eu moins de vocation, si j'avais soutenu moins de luttes, je ne pourrais pas dire aujourd'hui devant vous, Monsieur le Ministre, que Nancy a vu naître une méthode nouvelle qui met un terme à des controvoses plus que séculaires, parce qu'elle a pris pour fondement cette maxime chrétienne, trop souvent oubliée : *Facere et docere*, maxime que les hommes et même les sociétés ne transgressent point impunément.

Ma conviction est donc que c'est l'éducation plutôt que l'instruction que nous

---

(1) Qu'on juge de la quantité d'infirmes qui, sur cet avis, m'ont été amenés, ou pour lesquels j'ai été consulté par correspondance. On ne les connaîtrait pas assez si on ne les observait pas dès leur plus tendre enfance ; si on ne laissait pas leurs parents parler d'eux ; si on n'avait pas à les discipliner pendant leur adolescence dans un grand établissement ; si enfin on ne les suivait pas ensuite dans le monde, quels que soient leur condition, leur sexe, leurs moyens d'existence ; qu'ils restent célibataires ou qu'ils se marient ; qu'ils ne quittent pas leur famille ou qu'ils se mettent à voyager ; qu'ils soient instruits ou non; qu'ils prennent le bon chemin ou le mauvais ; — si enfin on ne les comparait pas aux autres infirmes et aux hommes qui jouissent de la plénitude de leurs facultés. Les sourds-muets, en particulier, ne pouvant juger *ex auditû* mais *de visû* seulement, ne quitteraient pas un langage plus ou moins physique et intellectuel, si on ne leur en imposait pas, par l'empire d'une nombreuse communauté, un autre, qui fût tout à fait moral et social, lequel ne peut être que notre geste agrandi.

avons à donner à de tels enfants. Ce ne sera même, s'il le faut, que ce premier degré de civilisation qui impose le travail, qui corrige les mœurs et qui porte à adorer l'Auteur de toutes choses.

En plaçant ainsi les œuvres avant les paroles, je n'ai rien inventé, je n'ai fait qu'obéir; et ce n'a été qu'en me voyant obéir moi-même, que ce peuple, si avide de liberté individuelle, m'a accepté pour maître, pour père, pour juge et pour législateur. Par le seul fait de sa soumission à mon autorité, son langage naturel, au lieu de rester instinctif, ou de s'analyser en pure perte dans la traduction prématurée de notre langue écrite, subit une merveilleuse évolution, qui lui donne pour principe et pour fin les actions régies par les lois humaines et par les lois divines. Alors un tel peuple, naguère rebut de tous les autres, marche sur le terrain commun, répandant autour de lui de douces consolations, de précieux services et même, je ne sais quel enseignement nouveau.

Conséquent avec moi-même, j'ai dû, Monsieur le Ministre, appeler le premier les parents et les instituteurs primaires à préparer les petits enfants sourds-muets à recevoir, avec plus de succès, l'éducation qui se donne dans les établissements spéciaux.

La preuve de mon initiative se trouve dans les archives de votre Ministère, puisqu'en 1832 un de vos prédécesseurs accordait, pour seconder mes travaux, une large subvention au Recteur de l'Académie de Nancy.

Que dis-je, les résultats vivants de cette initiative sont sous vos yeux ; car, sur les cent vingt sourds-muets et sourdes-muettes ici présents, plus de cent ont été heureusement disciplinés dans les écoles primaires ; et je puis affirmer que, dans cette première éducation, la société trouve un préservatif plus grand qu'on ne le pense.

Craignant de faillir en quelque chose à ma mission, je devais faire davantage, je devais fonder la première société de patronage en faveur des sourds-muets.

Enfin une autre tâche m'a été dévolue, c'est celle de guérir les enfants arriérés, pour lesquels se ferment aussi vos écoles. Un Inspecteur général des établissements d'aliénés me fut envoyé en 1855 par le Ministre de l'Intérieur, pour s'assurer de la réalité de mes résultats, et en remarquant que, sous de simples influences morales, je dilatais à mon gré l'organe de la circulation du sang dans des poitrines sans souffle et sans soupirs, comme font au printemps le soleil et le vent sur des plantes longtemps dépouillées de leur parure, le célèbre aliéniste s'est écrié : *Vous avez réalisé le rêve de ma vie*

Mais, après moi, que deviendra mon œuvre si le Gouvernement impérial ne donne pas satisfaction aux 99 vœux déjà émis par huit Conseils généraux ?.....

Je viens, Monsieur le Ministre, d'exposer devant vous ma théorie : vous allez en voir l'application. Et je vous supplierai de plaider, auprès de S. M. l'Empereur, une cause qui intéresse tant de familles malheureuses (1).

---

(1) M. le Ministre, accompagné de M. le Préfet, de M. le Maire, de M. le Recteur et de plusieurs Inspecteurs d'Académie, s'est présenté plus tôt que nous ne l'attendions, et n'a pu nous accorder que de courts instants. C'est pourquoi j'ai dû me borner à lui faire hommage de mon discours (imprimé) lequel résume toute ma doctrine.

Mes élèves, avec leurs maîtres, étaient rangés, dans la cour, en un immense cercle qu'ornaient de nombreuses guirlandes de fleurs et de feuillage soutenues par des poteaux élevés, et surmontés de drapeaux. Le buste de l'Empereur, placé sur un haut piédestal, divisait ce cercle en deux parties, occupées, l'une par les garçons, l'autre par les demoiselles. Garçons et demoiselles étaient parés de leurs plus beaux habits. De magnifiques pots de fleurs garnissaient les abords de l'Etablissement.

A son arrivée, M. le Ministre, après s'être extasié sur un tel air de fête, daigna adresser à la maîtresse de la maison de si touchantes paroles, qu'elles ne sortiront jamais de sa pensée. Puis, ayant promené ses regards sur l'ensemble des élèves, qui aussitôt se mirent à saluer très-profondément et jusqu'à deux fois, il s'avança, suivi de son brillant cortége, et eut, dès l'abord, avec moi, ce premier entretien : Je vous fais mon compliment, vos élèves sont extrêmement polis. — C'est qu'à mes yeux la politesse est l'écorce de la morale. — Vous avez raison ; et comment faites-vous pour leur enseigner la morale ? — Je l'impose plutôt que je ne l'enseigne ; mais, auparavant, il n'est rien que je ne fasse pour prévenir le mal, parce qu'après cela le bien se produit presque par la seule influence d'en haut. — Je vous comprends..... Dites-moi encore, comment êtes-vous entré dans votre carrière ? — J'ai continué mon père, qui s'est aussi dévoué à son pays. Comme lui, je fais venir *de l'herbe sur des cailloux* (Mon père a présenté, en 1806, au Préfet des Vosges, un mémoire sur les moyens de fertiliser les bords de la Moselle, mémoire qui a inspiré et guidé les travaux accomplis dans ce but, depuis 1825). — Très-bien. Très-bien.

Après cela, nous parcourûmes les rangs formés par les élèves et les maîtres des deux sexes. Nous nous arrêtâmes presque devant chaque individu, pour faire son horoscope. Compris et approuvé, j'étais heureux de contribuer à donner à un Ministre si distingué une haute idée des institutions de notre ville, de l'éclairer et de l'attendrir sur les sourds-muets. Les enfants arriérés ne furent pas oubliés. Des expériences eurent lieu pour démontrer que, pour les guérir, il faut associer, dans une parfaite unité, l'action à la parole.

Ce fut ensuite, et philosophiquement, sur l'état intellectuel et moral des sourds-muets, que porta notre entretien. Réduit à voir de ses yeux, le sourd-muet, ai-je dit, juge bien plus par analyse et par analogie que par synthèse. Aussi est-il d'une importance majeure de le transporter, par l'éducation, sur le terrain moral et général, à commencer par son langage, qui ne peut pas rester purement na-

PIÈCE SUPPLÉMENTAIRE.

COMMUNE du département de la Meurthe où s'accomplit la plus heureuse réhabilitation de deux sourds-muets.

Tout ce que j'ai exposé dans mon Mémoire, n'a rapport qu'aux sourds-muets, considérés avant ou après leur séjour dans les institutions. Leur existence ultérieure dans la société, n'a pas encore été étudiée, bien loin d'avoir été dirigée vers les meilleures fins. Quoi qu'il en soit, j'ose dire que, pour que les sourds-muets ne tombent pas, par manque de raison morale, dans des mains qui se feraient un jeu de leur triste sort, il faut que leurs concitoyens, venant en aide à leurs parents, s'ingénient à leur parler un langage intelligible ; à les associer à leurs travaux ; à les introduire dans des réunions honnêtes ; à les attirer aux cérémonies du culte. Assurément, ce ne sera jamais sans un précieux concours de circonstances, que se produira cette manière toute sociale de secourir les sourds-muets. Mais il n'en est que plus nécessaire de faire savoir que, trop enclins à une servile imitation, les sourds-muets doivent être *nécessités* dans le bien, par l'habitude, comme ils ne le sont que trop aisément dans le mal.

---

turel, et qui ne doit pas devenir cette mimique dont on s'amuse dans le monde; mais bien le langage de nos plus beaux gestes, toujours unis aux meilleurs sentiments, et transformés en signes pour rendre des pensées toujours vraies. Pour que mes assertions fussent confirmées par des expériences, je fis réciter, par un sourd-muet et par une sourde-muette, réellement formés à ce langage réparateur, deux morceaux de littérature. M. Rouland parut frappé de l'éloquence d'une action si transparente et si animée, et, après avoir eu entre les mains quelques ouvrages des élèves, le bienveillant Ministre me recommanda de lui faire des communications (ce que j'ai eu le tort de négliger).

J'eusse bien souhaité que mes principaux élèves fussent interrogés; mais le temps ne le permit pas, et l'on voulut bien me dire qu'on devinait assez ce qu'ils savaient faire.

Alors M. le Ministre nous quitta, en nous donnant les marques les plus encourageantes de sa satisfaction, marques de satisfaction auxquelles s'associèrent très-gracieusement celles de M. le Préfet, de M. le Maire, de M. le Recteur et de MM. les Inspecteurs. Mais à peine M. Rouland était-il arrivé sur le perron qu'il se retourna, et me dit : attendez, M. Piroux, je vais moi-même parler à vos élèves. Alors, d'une main, il prit la mienne, et de l'autre il appela sur lui l'attention de tant d'enfants ; puis il pressa cette même main sur son cœur, et la posa ensuite affectueusement sur le mien, ce qui peut se traduire ainsi : *Élèves, j'aime beaucoup votre maître*. Qu'on juge des applaudissements qui succédèrent à une dernière scène si touchante, et du souvenir que nous en conservons, non sans y mêler quelque espérance !

Entre plusieurs exemples que je pourrais citer, d'une commune qui donne à ses sourds-muets la plus édifiante hospitalité, et qui parachève ainsi l'œuvre de la famille, de l'école primaire et de l'institution, il en est une qui mérite surtout d'être nommée, parce qu'elle est la première qui, à ma connaissance, ait pris la peine de se modifier aussi profondément, dans le sens de sa sublime mission. C'est le village de Vahl, arrondissement de Château-Salins (Meurthe).

Les deux sourds-muets dont il s'agit, sont frère et sœur l'un de l'autre. Ils se nomment Michel et Marie Pierson. Nés de parents pauvres, mais honnêtes et laborieux, ils ont été conduits, dès leurs premiers pas, avec leurs frères et sœurs, dans les sentiers de la vertu. Leurs signes instinctifs n'ont point fait la loi aux gestes attrayants de leur mère. Par un travail soutenu, ils ont, au lieu d'errer à l'aventure, appris à seconder leurs parents.

Remplis de douceur et de soumission, ils excitèrent, de bonne heure, le tendre intérêt de l'instituteur communal, qui les reçut, le plus tôt possible, au nombre de ses élèves, et même de ses propres enfants. L'écriture et la dactylologie leur furent enseignées, ainsi que ce langage visible et réglé que parle aussi, pour les sourds-muets, toute communauté, une d'action et de sentiment.

Pour mieux gouverner l'œuvre naissante, M. le Curé vint, plusieurs fois, prendre connaissance de mes méthodes. Plus tard, de concert avec M. le Maire, il demanda et obtint que, l'un après l'autre, ses deux paroissiens sourds-muets entrassent, comme boursiers du département, dans mon institution. Quand le frère, admis le premier, allait en vacances, il donnait des leçons à sa sœur et à ses anciens condisciples. A son tour, la sœur en fit autant. De proche en proche, la dactylologie intelligente, passant des enfants aux parents, finit par envahir tout le village; et aujourd'hui, à l'égal de la parole et de l'écriture, elle fait voltiger, sur tous les doigts, les pensées échangées entre deux sourds-muets *involontaires* et des centaines de sourds-muets *volontaires*. Je laisse à penser quel touchant spectacle offre une commune qui a poussé sa civilisation jusqu'à s'assimiler intimement deux de ses enfants, déshérités du langage institué, qui, aujourd'hui, exercent des professions utiles, et sont d'autant plus aimés et respectés, qu'on a fait plus d'efforts généreux pour unir leurs âmes aux autres âmes. Devant leur infirmité, chacun a rempli son devoir, comme quand tout le monde court éteindre un incendie, et l'on a eu mille fois raison; car la peine et le mérite sont encore plus grands. Donc reconnaissance à la commune de Vahl, qui, à la gloire de la Lorraine, a posé la plus belle couronne sur le front de l'immortel abbé de l'Épée!

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

